

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

PREAMBULE

La préparation des budgets communaux s'inscrit, pour 2021, dans l'application des dispositions de la loi de Finances publiques de 2021 et dans la continuité de la mise en œuvre des dispositions de la loi de programmation des finances publiques de décembre 2017.

Cette dernière avait fixé les objectifs de baisse du déficit public afin de ramener la dette française dans les proportions exigées par l'Union européenne et avait mis en place un dispositif de contractualisations avec un certain nombre de collectivités locales.

La crise pandémique dans laquelle nous sommes depuis mars 2020 vient rebattre largement les cartes. Les contraintes que celle-ci impose à la société et à l'économie française modifient drastiquement la vie de la nation. Les Français ont largement exprimé leur demande d'intervention de la puissance publique. Les communes, premières instances de contact et de service à la population, sont directement en charge des mesures destinées à prévenir la diffusion de l'épidémie et à limiter les conséquences pour les habitants de toutes les mesures nationales prises dans le cadre de la gestion de crise.

La Ville d'Annemasse à travers ses actions et son projet de budget s'inscrit dans cette logique, protéger les habitants, maintenir le lien social notamment en direction des plus faibles, participer à son niveau à la relance de l'activité économique. Elle poursuit néanmoins une politique de bonne gestion maîtrisant les dépenses de fonctionnement tout en assurant un service public de qualité, accessible à tous les habitants. La maîtrise des dépenses et de l'endettement antérieur permet à la commune de continuer à investir pour l'avenir.

Le projet de budget 2021 correspond au programme de l'équipe élue en mars 2020 et prend en compte la situation exceptionnelle créée par la crise épidémique. Il se fixe les objectifs suivants:

- la poursuite d'une gestion rigoureuse et équilibrée des finances communales permettant de maintenir une forte capacité à agir,
- la volonté de répondre à la crise en cours, en étant, au plus proche des besoins de la population,
- la recherche de ressources complémentaires pour mettre en œuvre le programme,
- le souhait de maintenir un niveau d'investissement particulièrement élevé pour renforcer la qualité du service rendu à la population.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

ETAT DES LIEUX

I - Contexte économique

II - Contexte national

III - Contexte local

IV - Ressources humaines

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conséquences budgétaires de la crise Covid 19

I - Indicateurs et informations sur la dette

II - Recettes de fonctionnement

III - Bases d'imposition et simulation de la suppression de la taxe d'habitation

IV - Dépenses de fonctionnement

V - Recettes et dépenses d'investissement

VI - Evolution du besoin de financement

VII - Evolution des dépenses d'équipement et de l'encours de la dette

VIII - Epargne et capacité d'emprunt

IX - Evolution du recours à l'emprunt

PROSPECTIVE D'INVESTISSEMENT (2021-2025)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

INTRODUCTION

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution, les taux d'imposition. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit aussi comprendre la présentation de la masse salariale ainsi que la structure des effectifs et leur évolution.

Un exemplaire doit être adressé au représentant de l'État et il doit être publié.

ETAT DES LIEUX

I – CONTEXTE ECONOMIQUE

L'économie mondiale à l'épreuve de la pandémie

1/ La crise actuelle n'a pas de précédent historique dans le cadre des générations actuelles. Depuis la mise en œuvre des premiers confinements en janvier 2020, l'économie mondiale a évolué au rythme de la pandémie et des mesures sanitaires. Les différents Etats ont cherché à en enrayer la propagation et ont eu recours à des mesures sanitaires drastiques.

2/ Une récession d'une ampleur inédite a marqué le 1^{er} semestre 2020 et une activité économique au ralenti a été constatée au cours du second semestre. On estime qu'au niveau mondial, le PIB s'est contracté de 8 000 milliards d'euros en 2020 par rapport à ce qu'il aurait été sans la pandémie. Au total sur l'année, la récession en Europe aura atteint 7,4 % contre 3,6 % aux USA. La Banque mondiale prévoit, au niveau global, une chute de l'activité de 4,3 % en 2021. Il s'agit de la plus grande crise économique depuis la Seconde Guerre mondiale

3/ L'Europe et les USA sont confrontés depuis l'automne 2020 à une seconde vague pandémique. Au total, depuis le début de l'épidémie, le monde a connu 1, 9 millions de décès et plus de 110 millions de cas d'infection. L'apparition des nouveaux variants complique les échanges de ce début 2021 et ne permet pas de prévoir dans un délai raisonnable une solution à la crise actuelle.

En zone euro

L'activité économique en dent de scie a entraîné une chute importante du PIB : - 11, 7 au 1^{er} trimestre mais fort rebond au 3^{ème} trimestre (+ 12,5%).

Les secteurs économiques sources de fortes interactions sociales ont fortement diminué leur activité ; transports, restauration, hébergement et tourisme, alors que dans certains Etats les secteurs manufacturés ont moins souffert.

Selon la Banque Centrale Européenne, l'activité économique s'est contractée sur l'année dernière ; le repli de la croissance devrait être autour de 2, 81 % au 4^{ème} trimestre et de 7,3% en moyenne sur l'année qui vient de s'écouler.

Le 11 février 2021, l'Union Européenne a adopté un gigantesque plan de relance représentant 672 milliards d'euros. Il s'agira à la fois de subventions et de prêts garantis qui viendront abonder les plans de relance nationaux. Chaque état de l'Union devra se positionner avant le 30 avril 2021 pour obtenir des soutiens dans les secteurs suivants :

- la transition écologique,
- la transformation numérique,
- la croissance intelligente, durable et inclusive de l'emploi,
- la cohésion sociale et territoriale,
- la santé et la résilience,
- les politiques en faveur de l'éducation et du développement des compétences.

Le soutien massif des institutions européennes a pour objectif d'atténuer les effets de la pandémie et de permettre la relance de l'économie. La BCE a réagi significativement, notamment en favorisant le rachat des dettes publiques des états membres, permettant à ceux-ci de poursuivre le soutien à l'économie au travers des emprunts massifs facilités par le niveau historiquement bas des taux d'intérêt.

France

L'économie française a été fortement touchée en 2020.

Elle accuse un retard en glissement annuel de 9 % du PIB en 2020. Selon le ministère des Finances, la dette du pays s'est accrue de 100 milliards d'euros durant l'année.

Au premier semestre, 715 000 personnes ont perdu leur activité salariée, les destructions d'emploi au cours du 2ème trimestre étant supérieures au nombre de créations accumulées sur les 2 dernières années.

Les prévisions de la Banque de France anticipent à fin 2021 un taux de chômage qui pourrait se situer à 10,4 %. Le dispositif d'activité partielle a représenté sur 2020 pour l'Etat un coût global de 31 milliards d'euros.

Une inflation durablement faible.

On a pu constater un effondrement des prix de certains biens et services dû à une forte baisse de la demande mondiale. C'est notamment le cas pour les prix du pétrole et de certaines matières premières. Pour faire face à cette situation, les entreprises ont recours à d'importantes demandes de crédits et de facilités de trésorerie. L'Etat, quant à lui, a augmenté ses niveaux de prêts garantis en direction des entreprises. Au total, c'est environ 1.195 milliards d'euros de prêts publics et privés qui auront été mobilisés en 2020 pour soutenir l'activité économique.

Un impact durable de la crise sur les Finances publiques.

Sous le double effet de la baisse d'activité et des interventions massives des collectivités, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse de ce déficit à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3% du PIB. Compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient demeurer faibles.

Dans cette situation, l'INSEE se refuse à faire des prévisions économiques pour 2021 reflétant ainsi l'incertitude globale dans laquelle nous nous situons.

II - CONTEXTE NATIONAL

Les principales dispositions des lois de finances impactant les budgets du bloc communal sont les suivantes : (source La Banque Postale, SVP).

Rappel : dispositions intéressant les collectivités de la loi d'urgence et des lois de finances rectificatives 2 et 3

- Art. 12 de la loi d'urgence : Suspension pour 2020 de l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales
- Art. 11 de la LFR 2 : Possibilité de verser une prime exceptionnelle aux personnels des collectivités, quel que soit leur statut, ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.
- Art. 24 de la LFR 2 : Possibilité de maintenir l'attribution d'une partie des subventions lorsqu'un évènement est annulé (durant la période de l'état d'urgence sanitaire -définie par la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19). Il s'agit du maintien d'une partie de cette subvention, limitée aux dépenses éligibles effectivement décaissées.
- Art. 21 de la LFR 3 : Disposition instituant une dotation au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire.
- Art. 21 de la LFR 3 : Report de la date de transmission du rapport des commissions locales chargées d'évaluer les transferts de charges.
- Art. 28 état B de la LFR 3 : Augmentation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Art. 72 de la LFR 3 : Possibilité de maintenir l'attribution de la totalité ou d'une partie des subventions lorsqu'un évènement est annulé (durant la période de l'état d'urgence sanitaire - définie par la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19).

L'objectif de ces mesures a été de soutenir l'activité et de limiter l'impact sur l'investissement du bloc communal des dispositifs de régulation antérieurs pour atténuer la baisse de l'activité économique dans le contexte de crise actuelle.

Loi de finances pour 2021

La loi de finances 2021 présentée le 28 septembre 2021 n'est pas un budget comme les autres. Il est marqué par la mise en œuvre du Plan de relance de 100 milliards d'euros, par une baisse de 10 milliards d'euros de la fiscalité locale pour les entreprises mais aussi par la reconduction de la clause de sauvegarde pour les seules recettes fiscales des collectivités.

La Dotation Global de Fonctionnement restera stable avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local. La dotation de solidarité urbaine bénéficiera d'une légère hausse à hauteur de 90 millions d'euros. Il en va de même de la dotation d'investissement qui, pour la Politique de la Ville, s'établira à 150 millions.

A- Fiscalité locale

1- Revalorisation des valeurs locatives

Le dispositif de revalorisation des valeurs locatives applicable aux locaux d'habitation, locaux industriels, etc.

Les valeurs locatives servant au calcul des bases de taxe d'habitation ne seront pas revalorisées en 2021.

En revanche, les valeurs locatives servant notamment au calcul des taxes foncières seraient revalorisées de +0,2 %, suivant l'article 1518 bis du Code général des impôts, qui tient compte de l'inflation réelle constatée entre novembre n-2 et novembre n-1.

La valeur locative des établissements industriels est divisée par deux.

Cette réforme entraîne une perte de recettes de 1,75 milliards pour les collectivités qui sera compensée par l'Etat, toutefois cette compensation amoindrit encore un peu plus le pouvoir des taux sur les bases perdues.

Cette mesure a un impact limité sur le produit des taxes foncières de la ville, ces bases ne représentant que 1,36 % des bases de taxes foncières de la commune soit un produit de 127.935 euros.

2- Simplification de la taxation de l'électricité

Il existe actuellement trois taxes portant sur la consommation d'électricité et acquittées par les fournisseurs d'électricité (qui les répercutent sur leur facture d'électricité, le montant étant explicitement indiqué) :

- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à destination de l'État ;
- et deux taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE), la taxe départementale (TDCFE) et la taxe communale (TCCFE).

La loi de finances pour 2021 prévoit de simplifier cette taxation en étalant la révision sur trois ans.

1/ Création d'une taxe unique, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), qui sera composée d'une part départementale et d'une part communale

La TICFE sera une taxe unique composée en plus de la partie nationale, d'une part départementale et d'une part communale. Cette intégration se fera en trois étapes : en 2021, les taxes locales seront des majorations de la TICFE, puis, en 2022, la TDCFE deviendra une part départementale et, en 2023, la TCCFE deviendra une part communale.

2/ Unification de la gestion

En 2022, la gestion de la TICFE sera unifiée avec celle de la TDCFE et confiée à la DGFIP, et, en 2023, la gestion de l'ensemble de la taxe sera confiée à la DGFIP.

3/ Simplification de la grille tarifaire et harmonisation des tarifs vers les tarifs maximums

Il est prévu d'harmoniser les tarifs des parts communale et départementale vers les tarifs maximums. Les produits obtenus sur la base de ces tarifs serviront de référence pour les produits futurs. Cette hausse de tarifs concernerait 13 départements et 22 % des communes (les autres étant déjà aux tarifs maximums).

3- Suppression des taxes funéraires

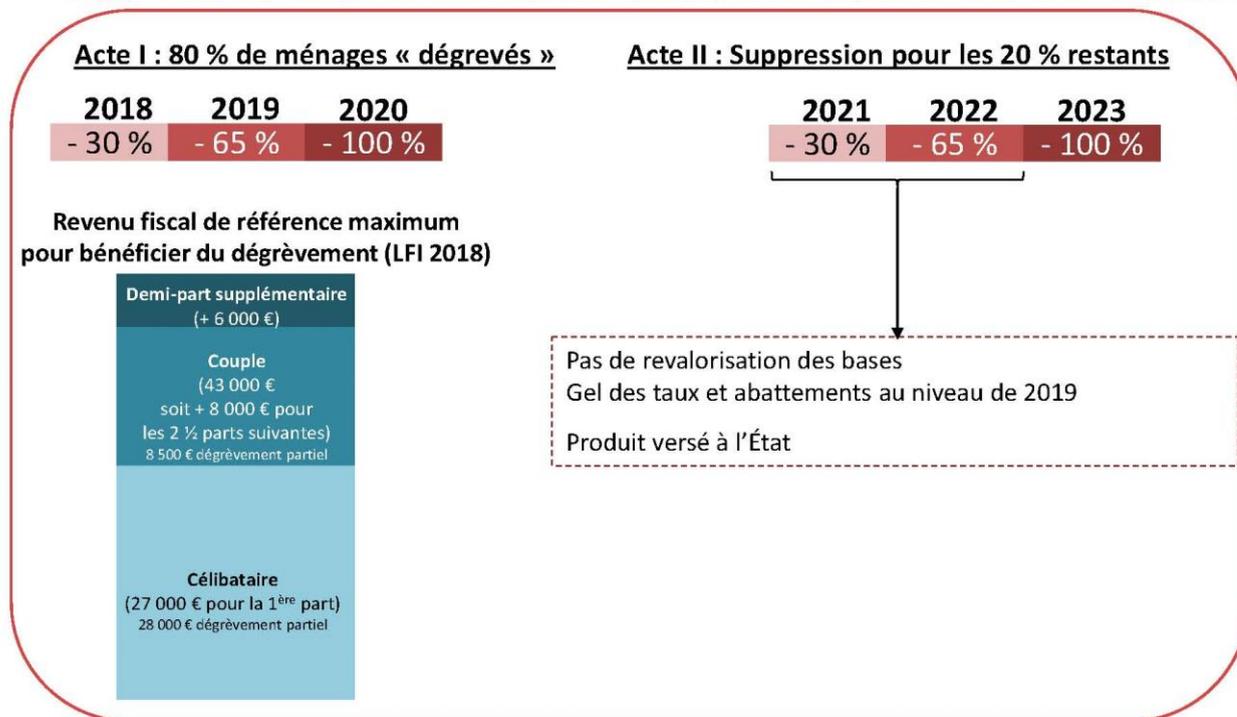
La taxe funéraire sur les convois, les inhumations et les crémations, instituée de manière facultative sur délibération du conseil municipal, est supprimée. Elle était perçue en 2017 par 400 communes pour un montant total de 5,8 millions d'euros.

4- Rappel : Réforme de la Taxe d'habitation

Suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous d'ici à 2023.

Rappelons que cette exonération ne concerne que la taxe d'habitation sur les résidences principales.

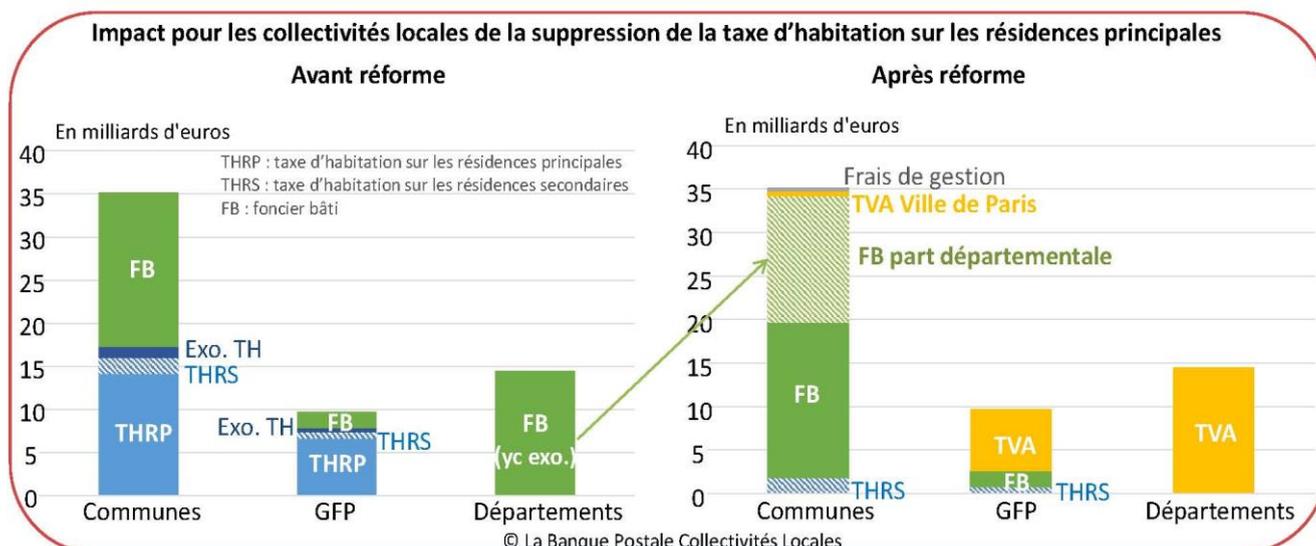
Suppression de la TH sur les résidences principales – Impact pour les contribuables



a- Modalités de compensation aux communes : transfert de la part départementale de la taxe foncière.

La perte de ressources fiscales liées à la TH sera compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale à compter de cette année.

Le montant de la compensation sera déterminé à partir du taux de TH 2017 de la commune et des valeurs locatives correspondantes aux bases d'imposition réelles de la commune.



Dans la mesure où le produit de TFPB perçu par le département sur les propriétaires qui résident sur le territoire de la commune n'est pas le même que le produit de TH perçu par la commune, un mécanisme dit de « coefficient correcteur » est mis en place par l'administration fiscale, permettant de compenser chaque année les communes « à l'euro près ».

5- Plan de relance

Le 3 septembre 2020 le gouvernement a présenté un plan de relance de 100 milliards d'euros.

Près de 10 % de cette enveloppe sera constituée d'une baisse de la fiscalité économique locale de 10 milliards d'euros en 2021, dont 3,29 milliards pèseront sur le bloc local au titre de la cotisation foncière des entreprises et de la TFPB des établissements industriels. Cette perte pour les communes et les EPCI devrait être intégralement compensée par l'Etat.

Un point de vigilance majeur doit cependant être maintenu concernant la clause de sauvegarde des recettes dont ont bénéficié les collectivités en 2020. En effet, ce dispositif n'a pas été entièrement maintenu pour 2021.

B. Dotations de fonctionnement

1- Mesures relatives à la DGF

a - Un montant total de DGF fixé à 26,8 Md€ en 2021, globalement identique à 2020 – article 78

En raison de l'arrêt de la baisse des dotations depuis 2018, l'enveloppe totale de DGF est globalement stabilisée pour la quatrième année consécutive.

Toutefois, si l'on regarde l'évolution précise de la DGF, on constate en réalité une légère baisse; en effet, le montant exact de la DGF 2021 est fixé à 26,76 milliards d'euros, contre 26,85 milliards d'euros en 2020.

Attention : de la même manière qu'en 2020, la stabilisation de la DGF ne concerne que le montant global de l'enveloppe, mais pas les montants individuels de DGF. Cette stabilisation ne signifie pas que chaque commune et EPCI recevra le même montant de DGF qu'en 2020. Les montants individuels de DGF attribués en 2021 pourront être en hausse ou en baisse selon chaque commune et EPCI, du fait de l'évolution de sa situation au regard des critères de calcul (évolution de la population, du potentiel financier, etc.) mais également du fait des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF (à titre d'exemple, les écrêtements destinés à la péréquation peuvent impacter à la baisse la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI concernés).

b- Poursuite de l'augmentation de la péréquation verticale (DSU et DSR) de 180 millions

S'agissant des communes, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent du même montant que l'année dernière en volume (mais moins en proportion), soit une hausse de +90 millions d'euros pour chacune de ces dotations.

DSU : +3,8 % (contre + 3,9 % en 2020)
DSR : +5,3 % (contre + 5,6 % en 2020)

2- Mécanismes de péréquation (FPIC) et variables d'ajustements

a – Maintien du montant de la péréquation horizontale (FPIC)

Maintien du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 1.000 millions d'euros.

b - Évolution des variables d'ajustement

En 2021, les variables d'ajustement permettant d'aboutir à un équilibre budgétaire sont constituées de :

- *La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP),*
- *La dotation pour transferts de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (Dotation carrée).*

- Pour 2021, la DCRTP diminue de 12.75 millions d'euros au niveau national, ce qui correspond à une diminution de **-0,4 %** par rapport à l'année dernière.
- Pour 2021, la Dotation carrée est réduite de 38.25 millions d'euros au niveau national, ce qui correspond à une diminution de **-8,5 %** par rapport à l'année dernière.
- Comme en 2020, la minoration des variables d'ajustement est réalisée au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.

3- Pertes de recettes liées au Covid 19

Reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde relative au bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales du fait de la crise sanitaire

Les dispositions de garantie des recettes fiscales du bloc communal votée à l'article 21 de la LFR de juillet 2020 sont étendues à l'année 2021. Les seules différences portent sur les recettes domaniales qui sont cette fois-ci exclues du périmètre des recettes compensées.

Calcul du montant de la dotation :

Dotation = somme des produits moyens perçus entre 2017 et 2019 - somme des mêmes produits perçus en 2021 (si la différence est > 0).

Versement de la dotation :

La dotation fera l'objet d'un acompte en 2021 sur la base des pertes de recettes estimées courant 2021, puis d'un ajustement en 2022. Si l'acompte s'avère supérieur à la dotation définitive calculée une fois connues les pertes réelles subies en 2021, la collectivité devra reverser l'excédent.

III- CONTEXTE LOCAL

1 - Les transferts de compétences à Annemasse - Les Voirons Agglomération

Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi NOTRe a renforcé, à l'échelon local, le poids des groupements intercommunaux (EPCI), en leur transférant dans un délai relativement court, l'exercice de plein droit de compétences majeures.

Au 1^{er} septembre 2020, la ville a transféré la compétence de l'enseignement musical du Conservatoire à Annemasse-les Voirons Agglomération.

Le transfert du conservatoire se traduira par une diminution des attributions de compensation de l'Agglo. de 945.000 € en 2021 ainsi que par la perte des recettes tarifaires pour environ 220.000 €.

2 - Le Pacte financier et fiscal de solidarité

Les 12 communes membres de la communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons ont élaboré avec cette dernière un pacte financier et fiscal de solidarité qui se veut profitable à toutes les parties.

Ce pacte vise à financer le développement local et à instaurer, conformément à la loi une solidarité spécifique au bénéfice des communes qui accueillent des quartiers prioritaires politique de la Ville.

La Ville d'Annemasse en est donc bénéficiaire.

Chaque année, la mise en œuvre de ce pacte nécessite une révision libre des attributions de compensation

(AC) : les AC de la commune sont minorées du montant du FPIC communal pris en charge par l'Intercommunalité, par la participation aux frais de mutualisation des services et majorées au titre de l'accueil du quartier prioritaire.

Le tableau ci-dessous indique les modalités de cette mise en œuvre du Pacte pour la Ville d'Annemasse pour 2020.

Attribution de Compensation 2016	4 066 147 €
Transfert de compétence ZAE – RPLI - SDR	- 41 329 €
Transfert compétence conservatoire	- 318 388 €
FPIC 2020 d' Annemasse transféré à Annemasse Agglo.	- 348 861 €
Modulation complémentaire de solidarité (Politique de la Ville)	155 292 €
Participation Communale au titre de la mutualisation	- 1 056 455 €
Attribution de compensation retenue pour 2020	2 456 406 €

Par rapport à 2019

- Diminution du FPIC 55.186 € (348.861 € en 2020 contre 404.047 € en 2019)
- Transfert de la compétence conservatoire (4 mois) - 318.388 €

Pour 2021 le montant prévisionnel des attributions de compensation sera de 1.829.000 € lié au transfert du conservatoire, en année pleine soit 945.000 €.

IV – Ressources humaines

Structure des effectifs de la ville d'Annemasse et évolution des Ressources humaines

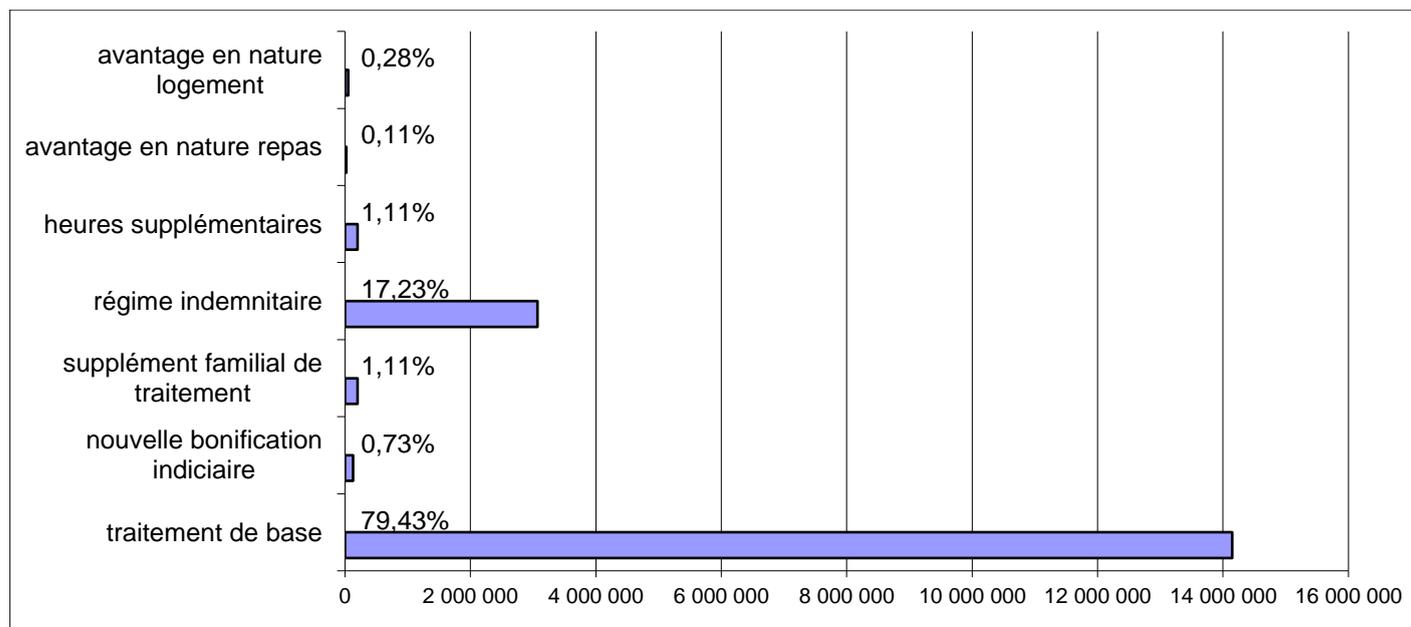
Structure de la rémunération en 2020

En 2019, la masse salariale globale s'élève à 26.341.401 €.

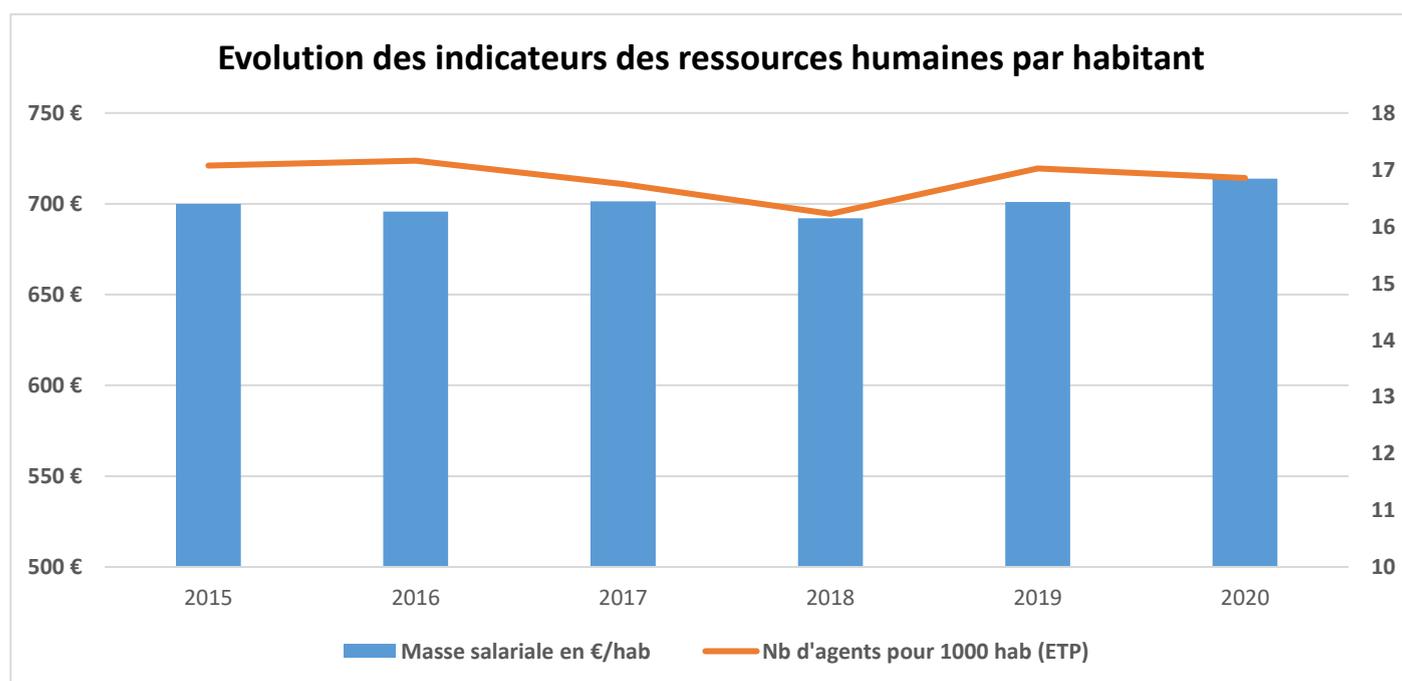
Le tableau ci-dessous présente la structure de la rémunération du personnel hors charges patronales.

élément de rémunération	traitement de base	nouvelle bonification indiciaire	supplément familial de traitement	régime indemnitaire	heures supplémentaires	avantage en nature repas	avantage en nature logement	total
montant	14 144 488	129 253	198 449	3 067 786	198 521	18 798	49 788	17 807 083
pourcentage de la rémunération totale	79,43%	0,73%	1,11%	17,23%	1,11%	0,11%	0,28%	100,00%

Grâce à la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions des Sujétion, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), la part du régime indemnitaire dans la rémunération est de 17.2% en 2020 contre 14,7% en 2019. La mise en place obligatoire de ce nouveau régime indemnitaire, rendu obligatoire par un décret de 2014, a représenté en année pleine une valeur de 620 000 euros.



Indicateurs des ressources humaines par habitant



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Masse salariale	23 853 614	24 408 976	25 084 607	24 998 112	25 325 100	26 341 401
Masse salariale en €/hab	699,9	695,7	701,3	692,1	701,0	713,8
Nb d'agents (ETP)	582	602	599	586	615	622
Nb d'agents pour 1000 hab (ETP)	17,1	17,2	16,7	16,2	17,0	16,9
Masse salariale en €/hab	23 853 614	24 408 976	25 084 607	24 998 112	25 325 100	26 341 401
Population DGF	34 083	35 083	35 768	36 121	36 129	36 902

La masse salariale par habitant est relativement constante sur la période, elle évolue légèrement en 2020 du fait de l'application du Rifseep. Concernant le nombre d'équivalent temps plein il est en légère diminution et représente 16,9 agents pour 1000 habitants en 2020. L'augmentation de la masse salariale depuis 2015 répond aux besoins des habitants notamment en matière scolaire et de tranquillité publique.

Effectifs par sexe, filières et cadres d'emplois

Libellé Filière	Libellé Cadre D'emploi	Femme	Homme	Total général
Activité Physique et Sportive	Educateurs APS	1	5	6
Total Activité Physique et Sportive		1	5	6
Administrative	Adjoints administratifs	79	12	91
	Administrateurs	1		1
	Attachés	19	14	33
	Rédacteurs	22		22
Total Administrative		121	26	147
Animation	Adjoints d'animation	93	14	107
	Animateurs	9	4	13
Total Animation		102	18	120
Culturelle	Adjoints du patrimoine	9	1	10
	assistants d'enseignement artistique			0
	assistants de conservation	2	2	4
	Bibliothécaires	3	1	4
	Professeurs d'enseignement artistique			0
Total Culturelle		14	4	18
Médico-sociale	Auxiliaires de puériculture	13		13
	Auxiliaires de Soins	3		3
	Médecin	1		1
	Cadres de santé	1		1
	conseillers socio-éducatifs	1		1
	Puéricultrices			0
	Agents sociaux	10		10
	Agents spécialisés des écoles maternelles	59		59
	Assistants Socio-Educatifs	7		7
	Educateurs de jeunes enfants	8		8
Total Médico-sociale		103	0	103
Police Municipale	Agents police municipale	1	22	23
	Chefs de service de police municipale		2	2
Total Police Municipale		1	24	25
Technique	Adjoints techniques	97	103	200
	Agents de maîtrise	5	16	21
	ingénieur en chef			0
	Ingénieur	6	7	13
	Techniciens	2	10	12
Total Technique		110	136	246
hors-filière		1	1	2
Total hors-filière		1	1	2
Total général		453	214	667

Effectifs par sexe et statut

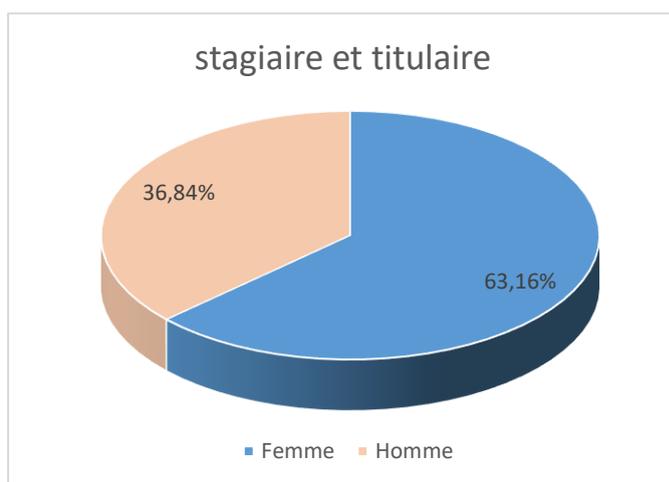
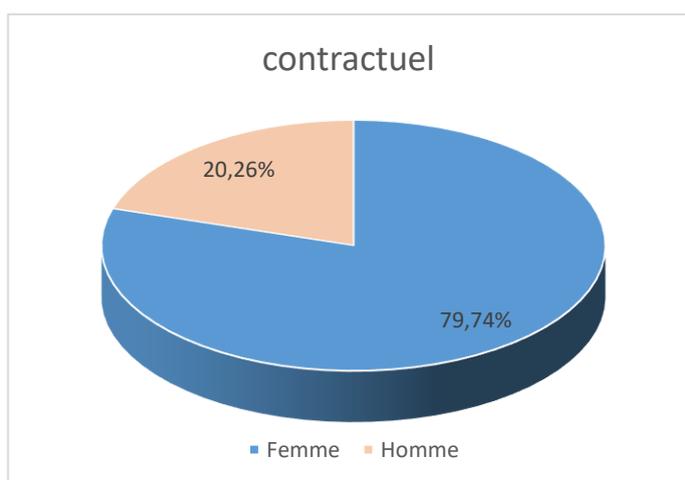
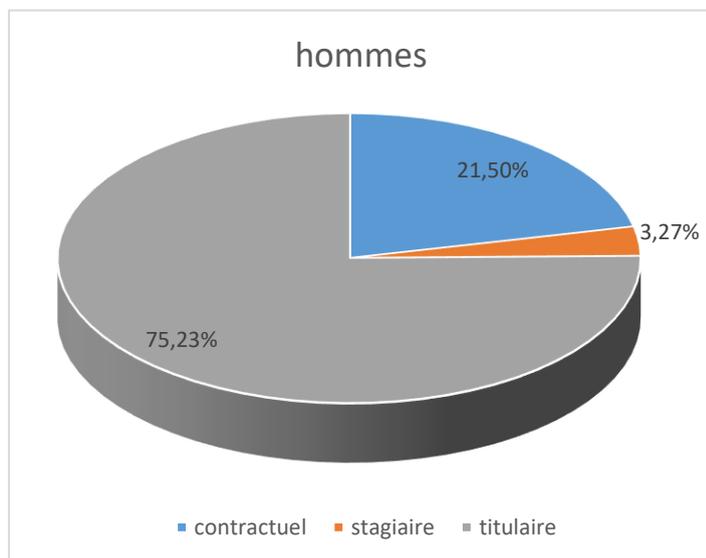
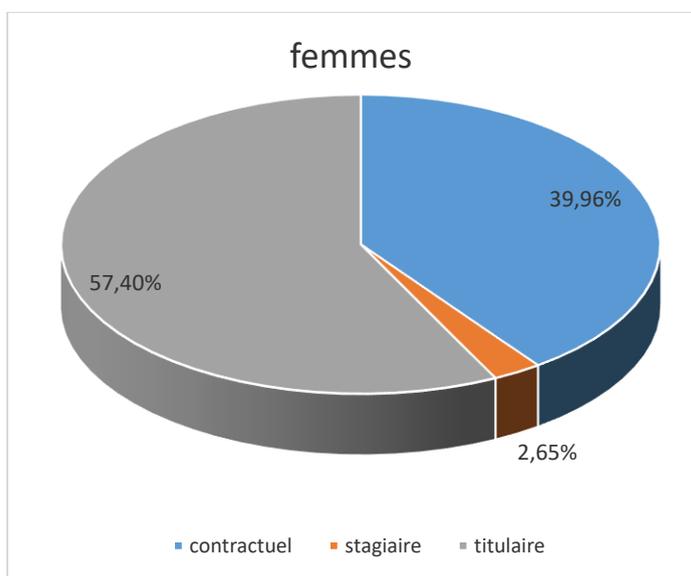
Statut	Femme	Homme	Total
contractuel	181	46	227
stagiaire	12	7	19
titulaire	260	161	421
Total	453	214	667

Répartition des femmes et hommes par statut

statut	femmes	hommes	total
contractuel	39,96%	21,50%	34,03%
stagiaire	2,65%	3,27%	2,85%
titulaire	57,40%	75,23%	63,12%
total	100%	100%	100%

Répartition des statuts par sexe

Statut	Femme	Homme	total %
contractuel	79,74%	20,26%	100%
stagiaire	63,16%	36,84%	100%
titulaire	61,76%	38,24%	100%
total	67,92%	32,08%	100%

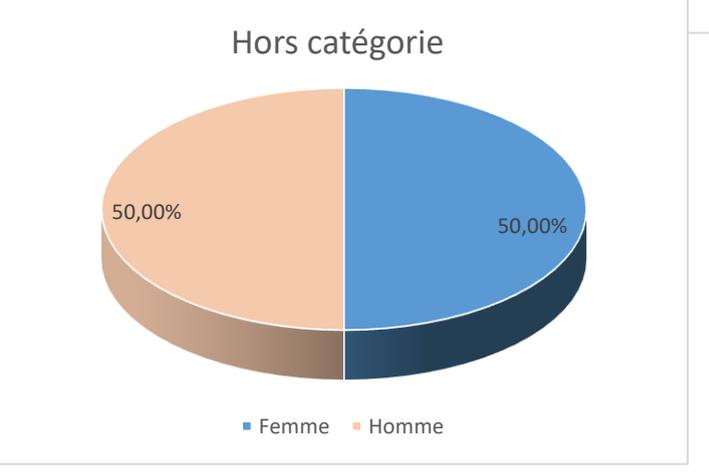
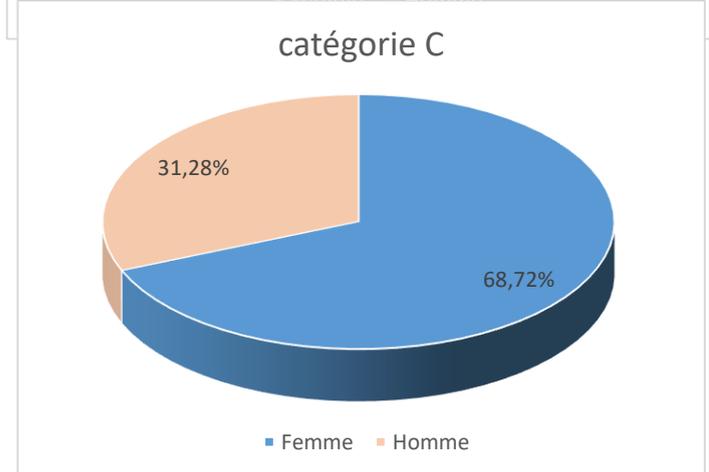
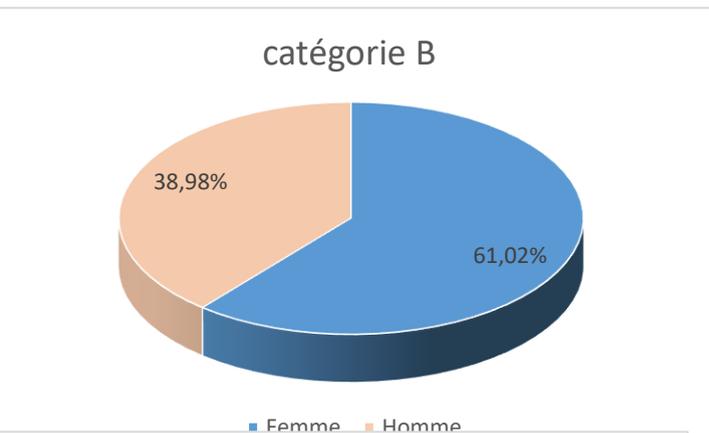
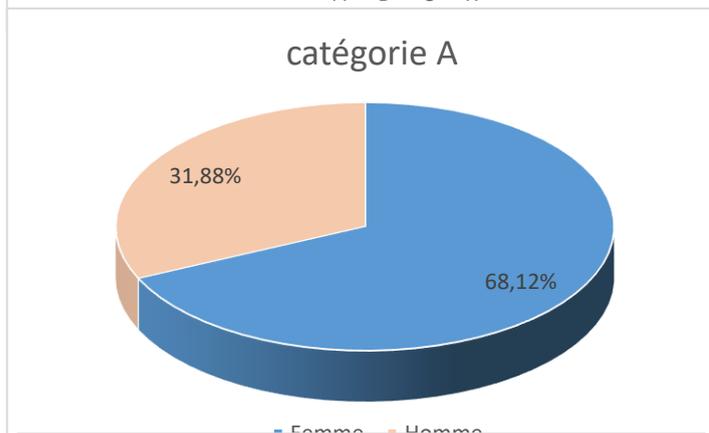
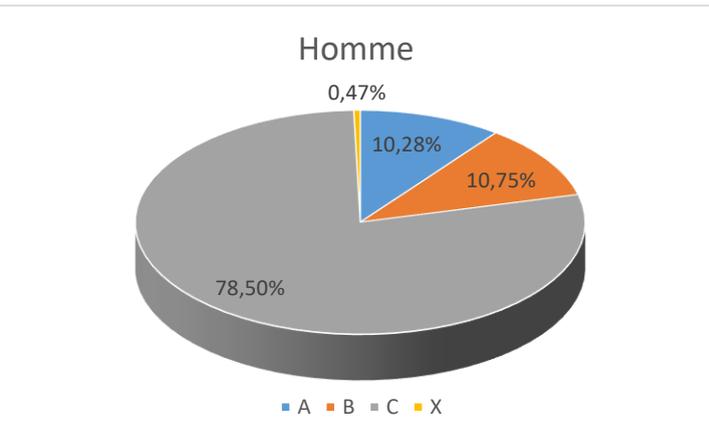
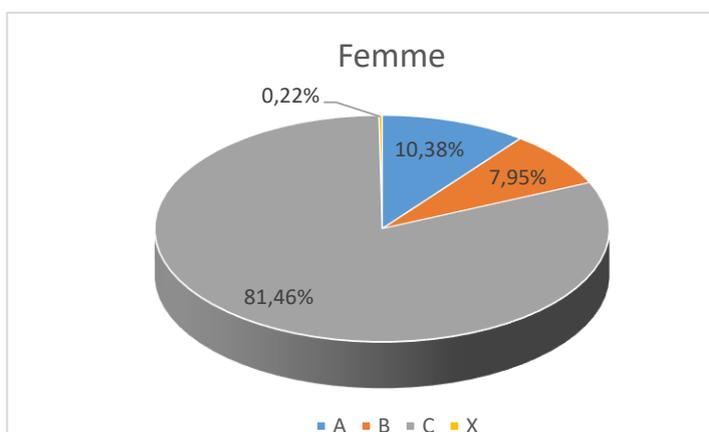


Effectifs par sexe et catégorie

Catégorie	Femme	Homme	Total
A	47	22	69
B	36	23	59
C	369	168	537
X	1	1	2
Total	453	214	667

Catégorie	Femme	Homme	Total
A	10,38%	10,28%	10,34%
B	7,95%	10,75%	8,85%
C	81,46%	78,50%	80,51%
X	0,22%	0,47%	0,30%
total %	100,01%	100,00%	100,00%

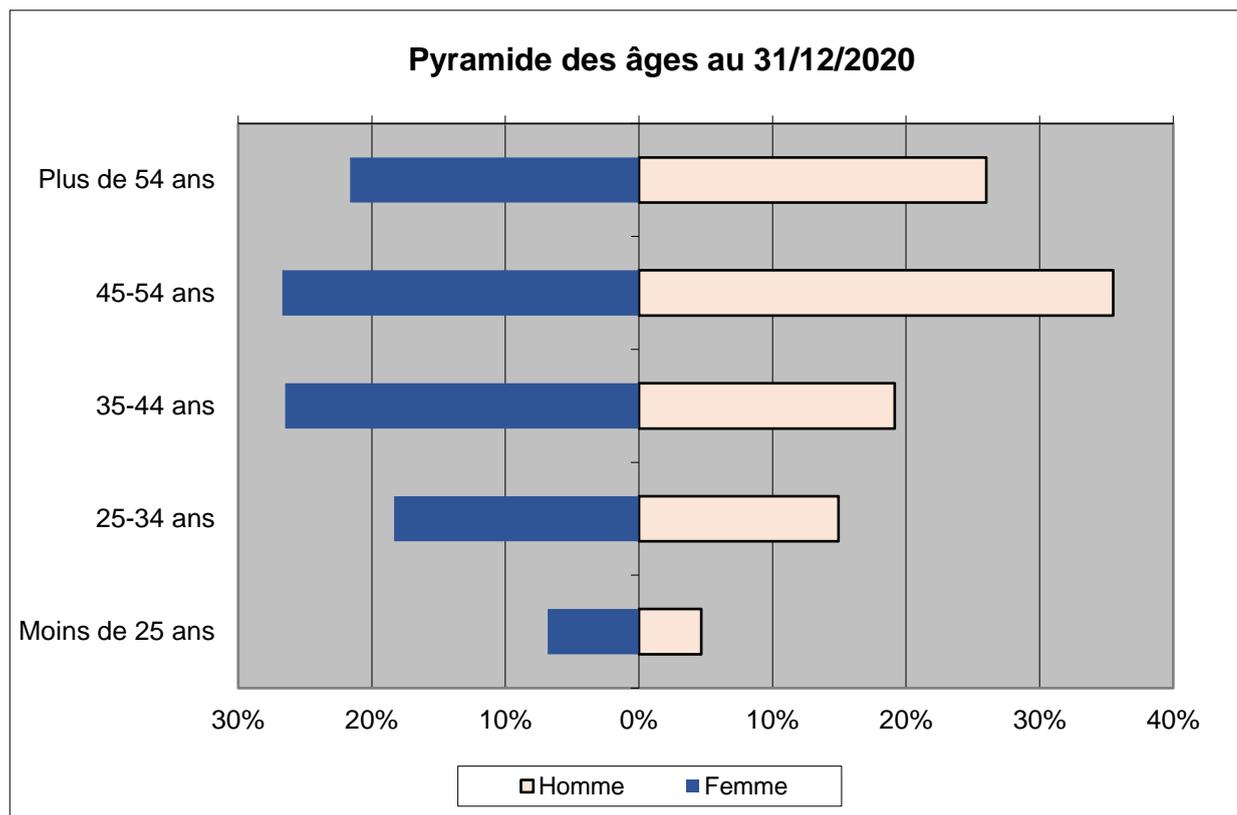
Catégorie	Femme	Homme	total %
A	68,12%	31,88%	100,00%
B	61,02%	38,98%	100,00%
C	68,72%	31,28%	100,00%
X	50,00%	50,00%	100,00%
total	67,92%	32,08%	100,00%



Répartition par sexe et par âge

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	10	31	41
25-34 ans	32	83	115
35-44 ans	41	120	161
45-54 ans	76	121	197
Plus de 54 ans	55	98	153
total	214	453	667

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	4,67%	6,84%	6,15%
25-34 ans	14,95%	18,32%	17,24%
35-44 ans	19,16%	26,49%	24,14%
45-54 ans	35,51%	26,71%	29,54%
Plus de 54 ans	25,70%	21,63%	22,94%



Modalités du temps de travail :

Le protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé en 2000 au sein de la collectivité prévoit que la majorité des agents communaux travaillent selon des cycles de 4 semaines au cours desquels chaque agent doit réaliser l'équivalent de 140 heures.

Au cours de ce cycle, le temps de travail est réparti entre des plages de présence obligatoire des agents et des plages souples pendant lesquelles le temps de travail peut être modulé.

Certains services ont un cycle de travail différent.

D'autres sont annualisés (centre de loisirs, agents spécialisés des écoles maternelles, transports fêtes et manifestations).

Enfin, un dispositif spécifique est appliqué aux cadres avec l'attribution d'un forfait de 22 jours de RTT en contrepartie d'une durée minimale de 39 heures hebdomadaires.

La loi de transformation de l'action publique impose de se mettre en conformité avec la durée réglementaire de travail, soit 1607h annuelles. Actuellement la durée annuelle du travail s'établit à 1586 heures, il appartiendra à la collectivité de redéfinir, les conditions permettant la mise en conformité dans le courant 2021 notamment en travaillant sur le volume des congés.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU PERSONNEL

L'année 2021 sera également marquée par la mise en œuvre de nombreuses mesures nationales impactant directement la masse salariale de la collectivité et dont les plus significatives seront :

- revalorisation des carrières avec la poursuite de l'application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.
- instauration d'une prime de précarité à la fin d'un contrat de travail.
- suppression de la journée de carence dans le cadre de la crise sanitaire
- augmentation du SMIC répercutée sur les situations relevant des premiers échelons indiciaires

L'adaptation des services aux besoins de la population conduira la collectivité à créer environ 12 postes en équivalent temps plein ans les secteurs suivants : transition écologique, service social, jeunesse et politique de la ville, service éducation, police municipale, accueil et relation à l'utilisateur, bâtiments.

L'impact de ces créations sur les dépenses de personnel à inscrire au budget prévisionnel 2021 s'élèvera 251 000 euros.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conséquences budgétaires de la Crise Covid 19 en 2020

Conséquences de la crise sanitaire sur le budget 2020			
Recettes	2019	2020	Ecart
Revenu du domaine et droits de place	2 746 381	2 282 137	-464 244
Recettes tarifaires (restauration, Clae, crèches...)	1 658 988	1 141 244	-517 744
Casino	3 652 791	2 186 295	-1 466 496
Autres recettes fiscales (TLPE, droits de mutations...)	2 206 791	2 099 706	-107 085
Total des pertes de recettes			-2 555 569
Dépenses non réalisées			
Prestations annulées (Restauration...)			-363 935
Animations annulées (Bonjour l'hiver, marché Noël.....)			-259 039
Reversement recettes de voirie à SAGS			-350 000
Subventions non versées (MJC, Lustig....)			-82 000
Total des dépenses non réalisées			-1 054 974
Dépenses supplémentaires Covid			
Prime Covid pour le personnel			160 000
Heures supplémentaires liées au Covid			44 000
Achats fournitures (Gel hydraulique, masques...)			65 000
Total des dépenses supplémentaires Covid			269 000
Solde des économies réalisées en dépenses			-785 974
Coût covid pour le budget de la ville recettes - dépenses (hors compensation)			-1 769 595
Compensation de l'Etat des pertes fiscales et domaniales (estimations)			810 000
Le coût de la crise Covid 19 pour la ville s'établirait à près de 960.000 €			-959 595

La crise sanitaire a lourdement impacté, en 2020, les recettes de la ville. La perte de recettes s'élève globalement à près de 2,6 millions avant intégration de la compensation de l'Etat. Au niveau des dépenses, les économies nettes réalisées s'élèvent à 785.974 €.

Une compensation partielle par l'Etat est en cours d'estimation, elle pourrait s'établir à 810 000 euros.

L'impact net de la crise est donc de 959.595 €, ce qui diminue d'autant les capacités autofinancement attendu en 2020.

I - Les indicateurs

INVESTISSEMENTS ET EMPRUNTS				
En € par habitant				
INDICATEURS	2017	2018	2019	2020
Capacité d'autofinancement par habitant	161,50 €	240,50 €	235,22 €	206,27 €
Dépenses d'équipement par habitant	319,84 €	432,69 €	458,59 €	575,38 €
Encours de la dette par habitant	862,34 €	783,66 €	770,43 €	797,09 €
Intérêts de la dette par habitant	29,20 €	27,97 €	25,58 €	22,75 €
Population DGF	35 768	36 121	36 129	36 902
INFORMATIONS SUR LA DETTE				
Encours de la dette au 31.12.2020	29 414 215 € contre 27 834 735 € au 31.12.2019			
Encours de la dette / Epargne brute	3,9 ans			
Taux d'intérêt moyen sur l'année 2020	2,61%			
Taux d'intérêt moyen du CLTR en 2020	0,03%			
Répartition de la dette au 31.12.2020	98,60% taux fixes 1,40% taux variables			

Investissements et emprunts

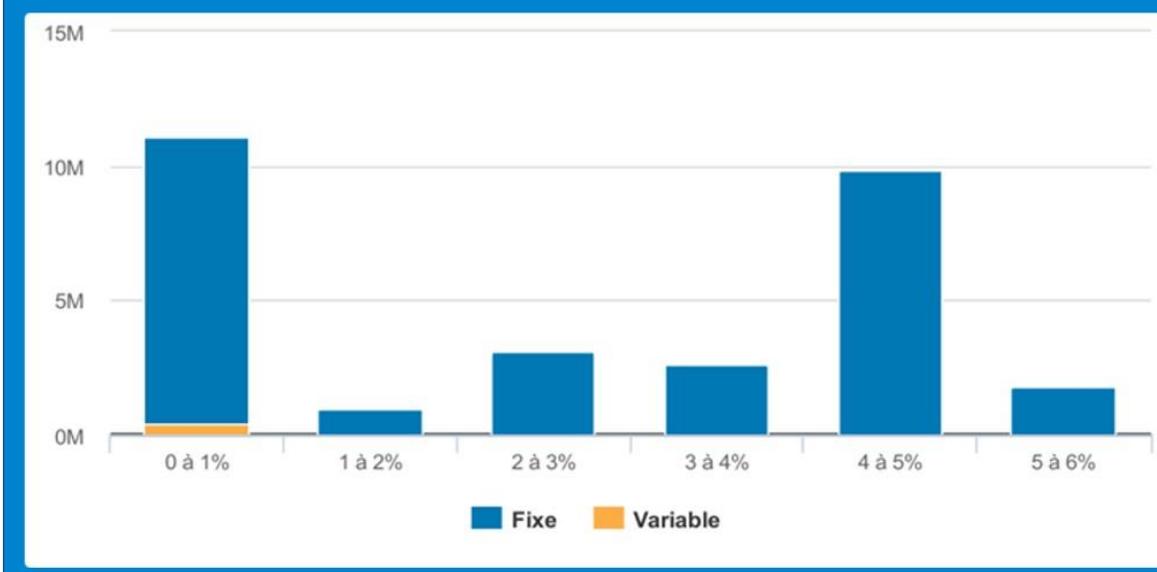
La capacité d'autofinancement se dégrade légèrement, les recettes 2020 ayant été fortement impactées par la crise sanitaire liée au Covid 19.

Les dépenses d'équipement augmentent très fortement par rapport à 2019 et atteignent le niveau le plus important de ces 4 dernières années, cette situation s'explique par la volonté d'achever les projets de la fin du mandat précédent

Ces fortes dépenses d'investissement sont financées par un recours modéré à l'emprunt (4.000.000 €), permettant de maintenir l'encours de la dette par habitant à un niveau peu élevé et de maintenir un ratio de désendettement inférieur à 4 ans malgré la contraction de l'autofinancement.

A noter, en 2020, l'augmentation de la population DGF de près de 800 habitants, celle-ci augmente de + 3,17% sur la période 2017-2020.

Répartition de la dette par tranche de taux au 31-12-2020



La part de la dette comprise entre 0 et 1% s'accroît du fait de l'emprunt contracté en 2020 au taux de 0,35%.

Ainsi, c'est plus du tiers de notre dette qui bénéficie d'un taux très favorable entre 0 et 1%.

INDICATEURS	Moyenne nationale 2017	Annemasse 2017	Annemasse 2018	Annemasse 2019	Annemasse 2020	Moyenne Annemasse 2017-2019
CAF / Recettes de fonctionnement	11,8%	12,0%	17,1%	16,6%	15,2%	15,2%
Dépenses d'équipement / Recettes de fonctionnement	19,6%	23,9%	30,2%	32,4%	42,4%	32,2%
Encours de la dette / Recettes de fonctionnement	73,1%	64,1%	55,9%	54,5%	58,8%	58,3%
Encours de la dette / Epargne brute (nombre d'années)	6,2	4,5	3,3	3,3	3,9	3,8
Annuité de la dette / Recettes de fonctionnement	8,8%	7,3%	6,9%	6,6%	6,5%	6,8%

Indicateurs financiers 2017-2020 et comparatif 2017

Les ratios présentés permettent de comparer la situation de la Ville d'Annemasse avec celle des villes de 20.000 à 100.000 habitants.

En l'absence de la publication des indicateurs 2018, les derniers indicateurs connus sont ceux de 2017 qui sont comparés à ceux de la commune pour la période 2017-2020.

Pour l'ensemble des ratios, la ville se positionne favorablement pour chaque indicateur par rapport à la moyenne nationale et ce y compris par rapport à 2020 fortement impactée par la crise sanitaire. Ces chiffres illustrent la gestion responsable de l'équipe municipale qui évite ainsi un recours trop important à l'emprunt pour mettre en œuvre ses projets.

En termes de dépenses d'équipement, la ville se situe très au-dessus de la moyenne des villes de la même strate, tandis que les comparaisons au niveau de la dette sont très favorables ; les ratios de taux d'endettement et de capacité de désendettement sont, en effet, largement inférieurs à la moyenne, laissant ainsi apparaître des marges de manœuvre considérables au niveau de la dette.

II - Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€					
INDICATEURS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Réalisé* 2020	BP * 2021
Recettes réelles de fonctionnement	48 108	50 685	51 156	50 040	
Recettes de gestion courante	47 950	49 387	50 590	49 809	
Pourcentage d'évolution	-3,93%	3,00%	2,44%	-1,54%	
Produit des Contributions directes	16 117	16 639	16 988	17 103	17 280
Pourcentage d'évolution	1,79%	3,24%	2,10%	0,68%	
Allocations compensatrices	690	700	750	773	780
Pourcentage d'évolution	9,70%	1,45%	7,14%	3,07%	
Compensation Communautaire	3 181	2 979	2 716	2 456	1 829
Dotation Forfaitaire	3 124	3 097	3 028	3 055	3 005
Pourcentage d'évolution	-12,64%	-0,86%	-2,23%	0,89%	
D.S.U.	1 136	1 175	1 205	1 248	1 280
Pourcentage d'évolution	5,77%	3,43%	2,55%	3,57%	
Fonds Frontaliers	9 146	9 789	10 458	10 987	10 100
Pourcentage d'évolution	-7,34%	7,03%	6,83%	5,06%	
Droits de mutation	1 674	1 622	1 933	1 866	1 550
Pourcentage d'évolution	-9,22%	-3,11%	19,17%	-3,47%	
Casino - Taxe sur les jeux	3 598	3 574	3 653	2 186	2 950
Pourcentage d'évolution	-5,29%	-0,67%	2,21%	-40,16%	
Taxe sur l'électricité	650	622	360	586	560
Pourcentage d'évolution	6,56%	-4,31%	-42,12%	62,78%	
Forfait Post-stationnement		488	506	476	510
Compensation pertes Covid 19				810	
TAUX D'INFLATION	1,00%	1,80%	1,10%	0,50%	0,60%
<i>* Chiffres estimés</i>					

Le tableau présenté fait apparaître pour 2020 une diminution des recettes réelles de fonctionnement conséquences directe de la crise sanitaire.

La comparaison sera effectuée au niveau des recettes de gestion courante sans considération des recettes exceptionnelles.

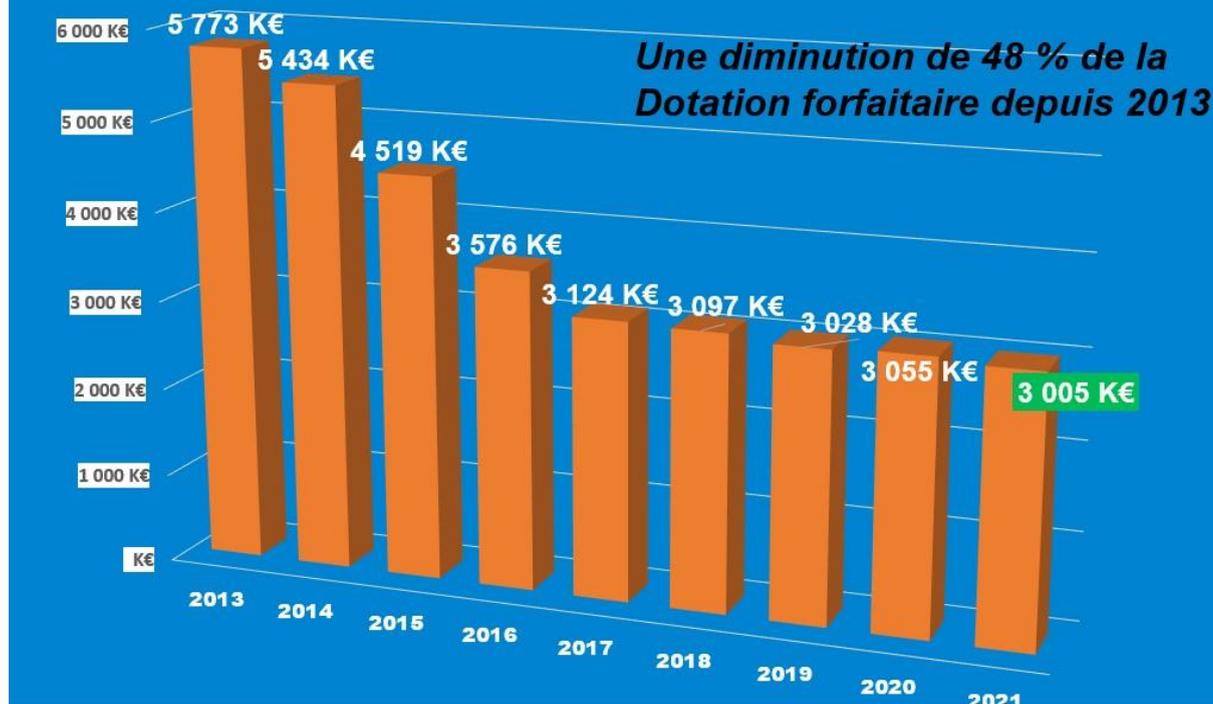
Celles-ci diminuent de 1.54% par rapport à 2019 due à :

- la diminution des recettes du casino (à hauteur de 1.467.000 €) liée à la fermeture de l'établissement pendant la crise sanitaire.
- la diminution des attributions de compensation de l'Agglo de 259.000 € traduction du transfert du conservatoire au 1^{er} septembre.
- la diminution de l'ensemble des recettes tarifaires et du domaine (environ 1 millions d'euros, voir le tableau des conséquences financières de la crise sanitaire en 2020).
- la compensation de l'Etat estimée à 810.000 € dans l'attente de la notification définitive.
- l'augmentation des fonds frontaliers de 529.000 €

Pour 2021, nous anticipons :

- Une recette de 2.95 millions pour le casino correspondant à environ 3 mois de fermeture
- Une diminution des fonds frontaliers de près de 900.000 € par rapport au réalisé 2020
- Une baisse des droits de mutations
- Les autres recettes (droits de place, tarifaires...) devraient se situer à un niveau légèrement inférieur à celui de 2019

Evolution de la Dotation Forfaitaire



III - Bases d'imposition et simulation de la suppression de la taxe d'habitation

Ce tableau présente l'évolution des bases, hors application de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

La commune a choisi en 2021 de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION avant réforme de la TH

	Taux	Bases notifiées En 2020	Bases réelles En 2020	Bases Attendues Pour 2021 *	variation *
TH	14,97%	50 706 000	49 470 593	50 000 000	-1,39%
FB	19,50%	48 143 000	48 192 627	48 900 000	1,57%
FnB	33,78%	47 300	46 182	46 000	-2,75%
Produit attendu		16 786 905	16 747 918	17 036 039	1,48%
<i>majoration TH (résidences secondaires)</i>		<i>221 644</i>	<i>240 244</i>	<i>245 407</i>	
<i>Compensation exorération TH</i>			<i>699 733</i>	<i>690 000</i>	
Produit réel			17 687 895	17 971 907	
Rôles supplémentaires			134 778		

En 2021, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'établit à 0 pour les bases servant au calcul de la taxe d'habitation et à 1,002 pour les autres bases foncières.

Les hypothèses retenues sont basées sur une revalorisation de 0% des valeurs locatives cadastrales servant au calcul de la taxe d'habitation et de 0,2% pour les autres bases foncières ainsi que sur une estimation prudente pour la variation physique des bases de foncier bâti.

Pour les bases de taxe d'habitation, les bases réelles 2020 étaient inférieures aux bases notifiées, les bases 2021 seront les dernières bases calculées pour la taxe d'habitation avant sa suppression.

EVOLUTION DES PRODUITS D'IMPOSITION avant réforme de la TH				
	Taux	Recettes 2020 (notifiées)	Recettes* 2021	variation *
Taxe d'habitation	14,97%	7 590 688	7 485 000	-1,39%
TH résidences secondaires	Majoration	221 644	245 407	
Foncier Bâti	19,50%	9 387 885	9 535 500	1,57%
Foncier non Bâti	33,78%	15 977	16 000	0,14%
Compensation exonération TH		699 733	690 000	
Produit attendu		17 915 927	17 971 907	0,31%

PRODUITS D'IMPOSITION après réforme de la TH			
	Taux	Bases estimées 2021	Recettes* 2021
TH résidences secondaires	14,97%	4 095 000	858 230
Foncier Bâti (taux communal + départemental)	31,53% (19,5 + 12,03)	48 900 000	15 418 170
Coefficient correcteur (intégrant compensation éxo. TH 2020)			1 679 507
Foncier non Bâti	33,78%	46 000	16 000
Produit attendu			17 971 907

IV - Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES en K€ - FONCTIONNEMENT						
INDICATEURS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Réalisé 2020	BP 2020	BP * 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	42 337	41 999	42 588	42 428		
Pourcentage d'évolution		-0,80%	1,40%	-0,38%		
Dont :						
Charges à caractère général	10 074	10 004	10 387	8 743	10 858	10 976
Pourcentage d'évolution		-0,69%	3,83%	-15,83%		1,09%
Charges de personnel	25 085	24 998	25 325	26 341	26 934	26 628
Pourcentage d'évolution		-0,35%	1,31%	4,01%		-1,14%
Subventions CCAS	1 060	950	950	1 015	950	1 005
Pourcentage d'évolution		-10,38%	0,00%	6,84%		5,79%
Subventions	4 313	4 392	4 360	4 815	4 860	4 985
Pourcentage d'évolution		1,83%	-0,73%	10,44%		2,57%
Intérêts de la dette	1 040	955	870	794	828	755
Pourcentage d'évolution		-8,17%	-8,90%	-8,74%		-8,82%
TAUX D'INFLATION	1,00%	1,80%	1,10%	0,50%	0,50%	0,60%

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2020 de 0.38 % liées à l'effet de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services et notamment la période de confinement.

Les charges à caractère général diminuent de 15,8 % du fait des économies réalisées pendant le confinement et l'annulation d'évènements liés à la crise sanitaire. Hors crise sanitaire les dépenses seraient stables, l'année 2019 ayant enregistré des dépenses importantes pour le groupe scolaire les Hutins (200.000 €).

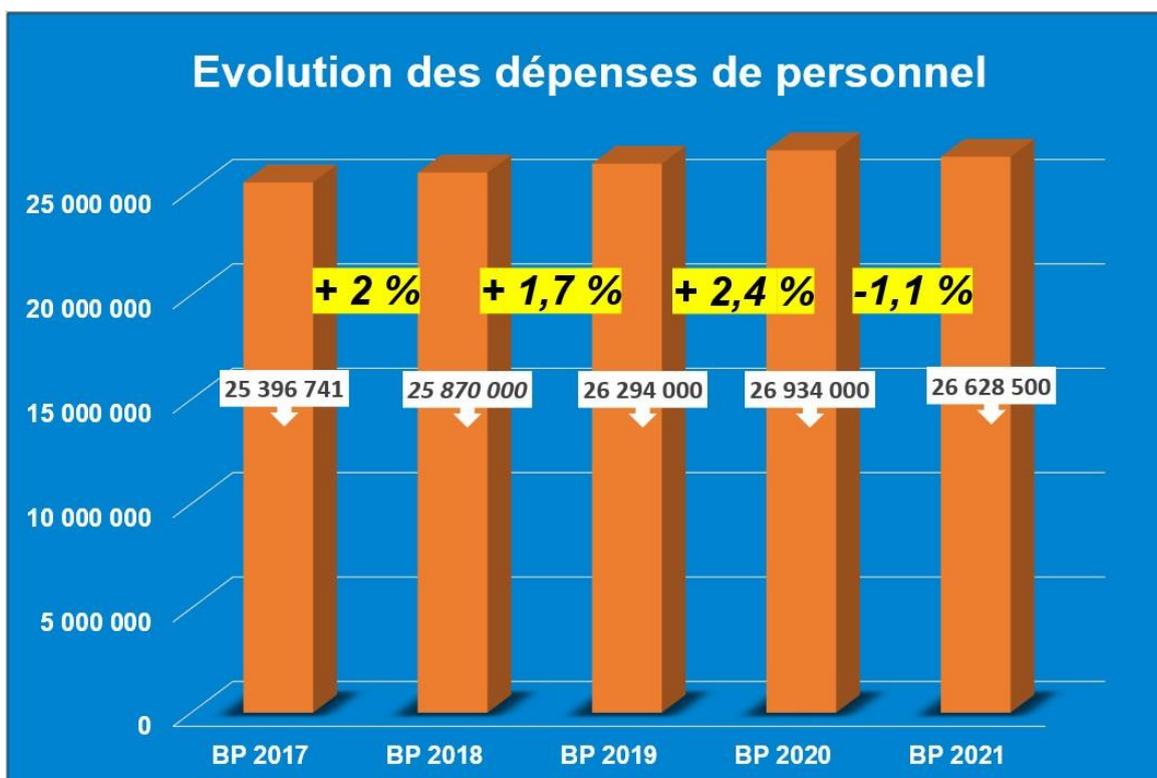
Les charges de personnel sont en progression de 4,01 % par rapport à 2019.

Cette évolution s'explique par la mise en place du Rifseep en 2020 (620.000 €) et le versement de la prime Covid (160.000 €). Ces deux mesures représentent plus de 75% de l'augmentation de la masse salariale de 2020 qui s'établirait sans cela à 1% et à 2,4% en annulant l'effet du transfert du conservatoire.

Le Glissement vieillesse technicité s'établit à 1% soit 253.000 €, l'impact des créations de postes 2020 s'élève à 153.000 € tandis que le reliquat des arbitrages 2019 représentent 114.000 €.

Les subventions aux associations augmentent fortement avec notamment la mise en place de la subvention aux écoles maternelles privées (compensation de l'état non versée à ce jour) et l'augmentation de la subvention à Château Rouge prévue dans le cadre de la DSP et les subventions versées pour l'animation de la Bulle.

Les intérêts de la dette continuent de diminuer.



Ce graphique illustre la maîtrise de l'évolution des effectifs de personnel alors que la ville d'Annemasse est dans un contexte de croissance constante de sa population et des effectifs scolaires.

Pour 2021, notre projection à 26.628.500 € amènerait une évolution de - 1.1 % des dépenses de personnel, prenant en compte le transfert du conservatoire à Annemasse Agglo, les créations de postes et le GVT.

V - Recettes et dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT				
RECETTES en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Réalisé 2020
Recettes d'investissement	16 888	13 830	14 815	20 274
Dont :				
Affectation résultat n-1	5 395	5 000	5 649	6 000
Amortissement	1 671	1 702	1 824	1 985
Produit des emprunts	3 000	0	2 000	4 000
F.C.T.V.A.	1 692	1 579	2 129	2 250
T.L.E./ Taxe d'aménagement	1 142	1 410	1 214	1 412
Produit amendes de police	1 173	1 196	770	850
Subventions et participations	2 000	2 449	875	3 489

DÉPENSES en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Réalisé 2020
Dépenses d'investissement	15 220	22 339	19 848	24 304
Dont :				
Remboursement emprunt	2 473	2 538	2 471	2 420
Pourcentage d'évolution		2,63%	-2,64%	-2,06%
Dépenses d'équipement	11 661	15 379	16 569	21 233
TAUX D'INFLATION	1,00%	1,80%	1,10%	0,50%

Le tableau présente les recettes et les dépenses d'investissement (hors écritures patrimoniales).

Il s'agit d'un comparatif depuis 2017 entre le Compte Administratif et le réalisé de l'année 2020.

Pour 2021, la projection se fera sous forme de dépenses d'équipement et de perspectives d'aménagements pour les années ultérieures.

Il faut noter que les dépenses d'équipement augmentent très fortement en 2020 par rapport à 2019 avec un montant de travaux réalisés de plus de 17 millions contre 13,9 millions en 2019.

En recettes, l'affectation du résultat augmente ainsi que le Fond de compensation de la TVA (traduction de l'augmentation des dépenses d'investissement en 2019).

Pour financer ces investissements, la ville a eu recours à un emprunt de 4 millions contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

A noter, le montant élevé des subventions perçues correspond aux financements attendus notamment pour les travaux du groupe scolaire les Hutins et les premières subventions pour Château Rouge. La commune continue à rechercher le meilleur niveau de subvention en provenance de toutes les sources possibles. Elle connaît un bon taux de réussite dans cette recherche permettant ainsi de réduire le coût des investissements pour les Annemassiens.

VI - Evolution du besoin de financement

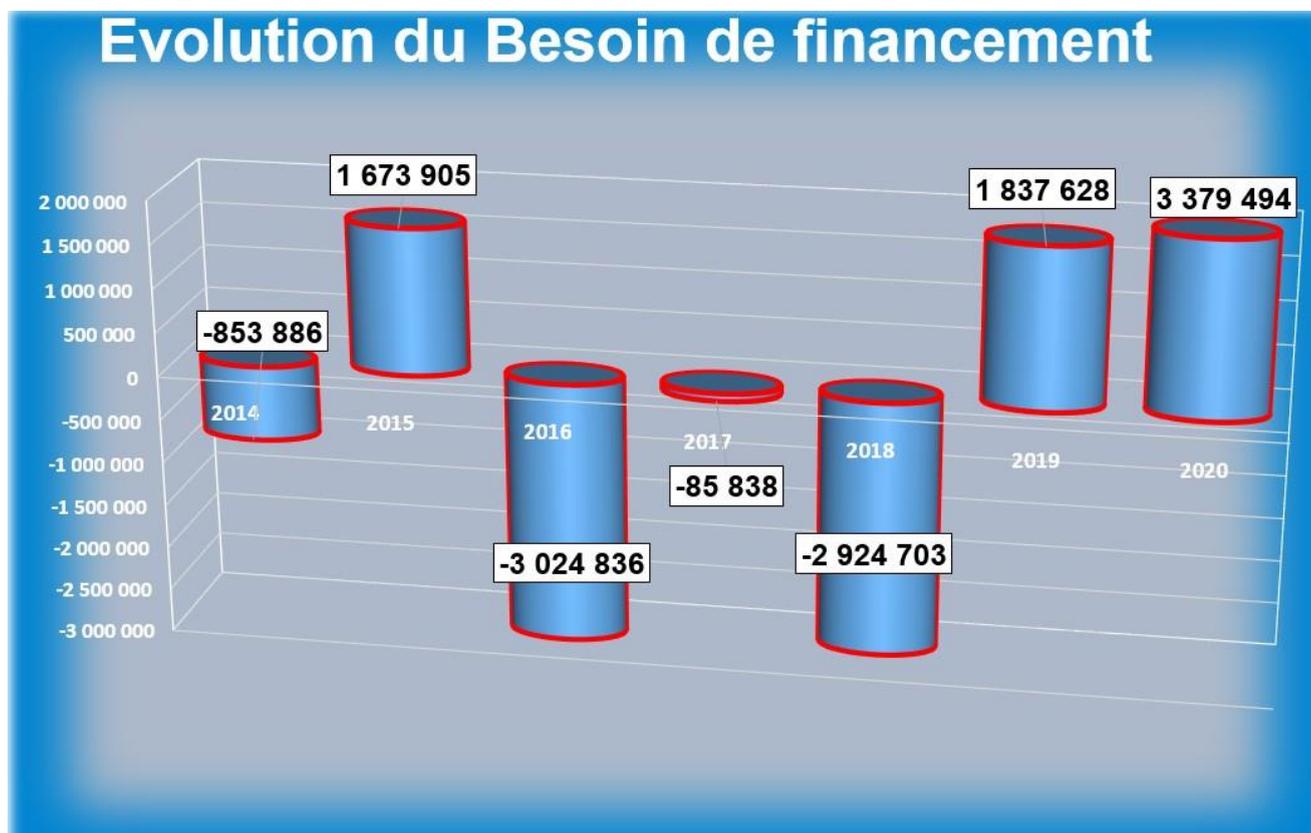
Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

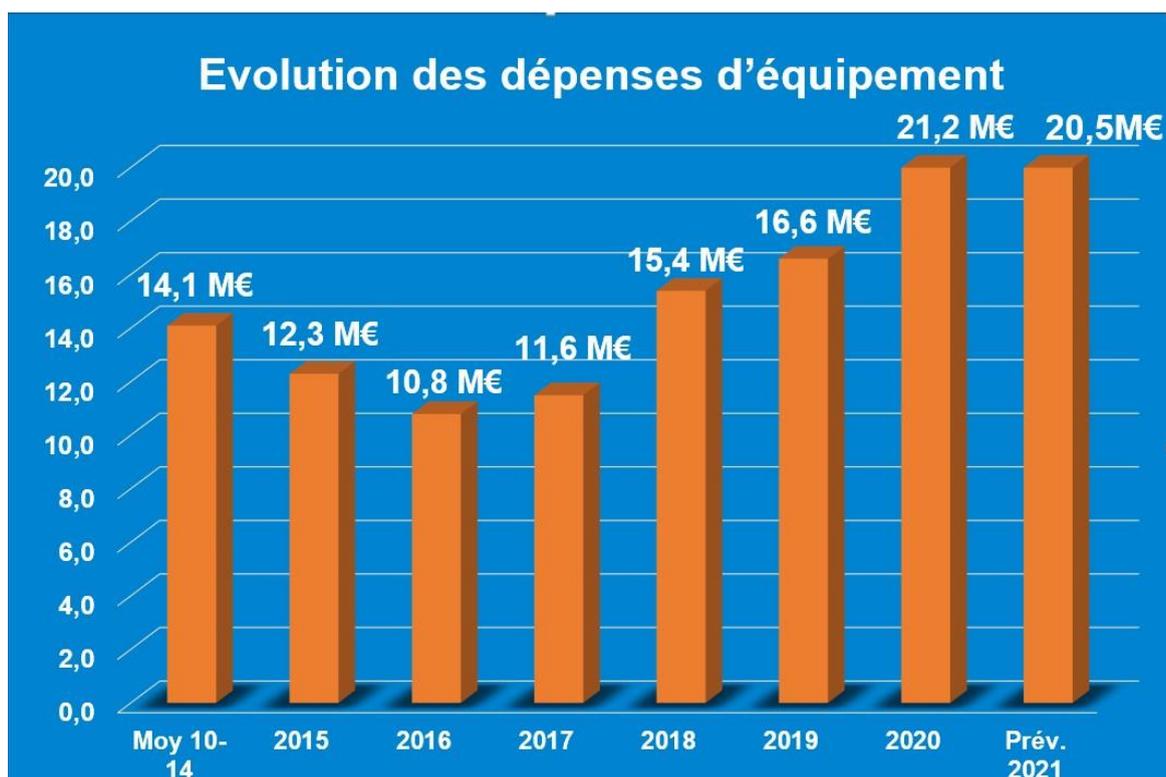
Si, au contraire, les ressources (hors emprunts) sont supérieures aux dépenses (hors remboursements d'emprunts), le besoin de financement est négatif.

Il constitue alors une capacité de financement. Cette marge de manœuvre financière est conservée en fonds de roulement pour financer les investissements futurs.

Ainsi, notre besoin de financement positif en 2021 traduit un besoin de financement de 3 379 K€ couvert par la réalisation d'un prêt de 4 000 K€.



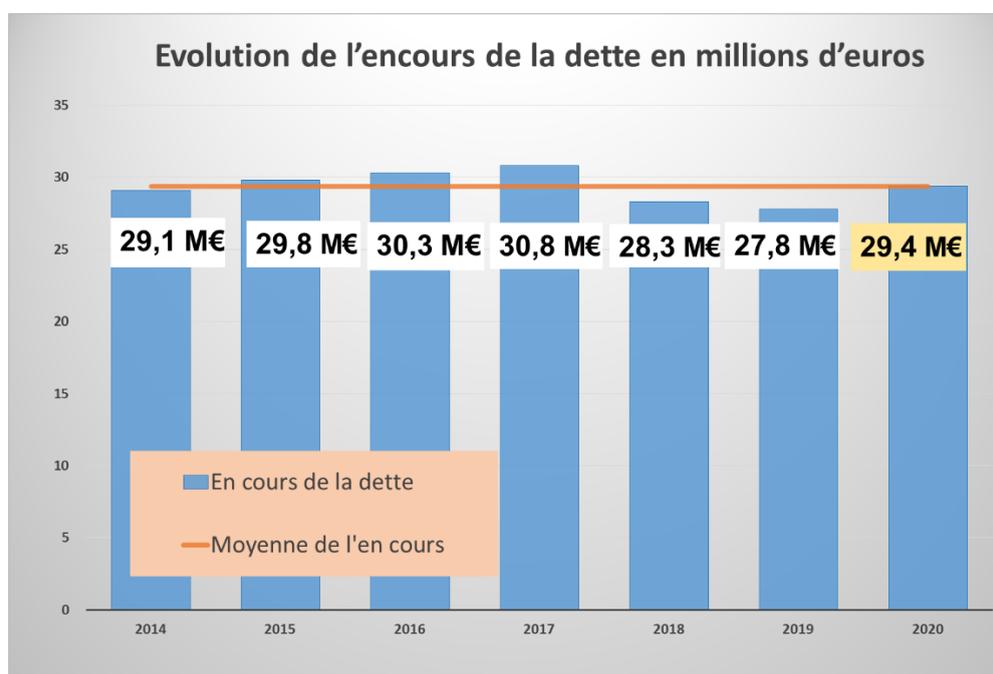
VII -Dépenses d'équipement et évolution de l'encours de la dette



Ce tableau présente le niveau important des dépenses d'équipement de la commune sur la période 2014-2020 alors même que l'encours de la dette reste relativement stable.

L'année 2020 représente un pic important, en terme dépenses d'équipement avec plus de 21,2 millions d'euros. Ainsi, c'est plus de 17 millions de travaux qui ont été réalisés concernant essentiellement les travaux de Château Rouge (5.050 K€), l'extension du groupe scolaire Jean Mermoz (3.503 K€), le pôle d'échange multimodal (2.151 K€).

Pour 2021, les prévisions de dépenses d'équipement sont estimées à 20,5 millions d'euros pour la réalisation de la fin des travaux de Château Rouge, de la réhabilitation du groupe scolaire Mermoz, du PEM tandis que d'autres opérations seront engagées comme les travaux du gymnase des Hutins, les acquisitions pour le parc Mila Racine.

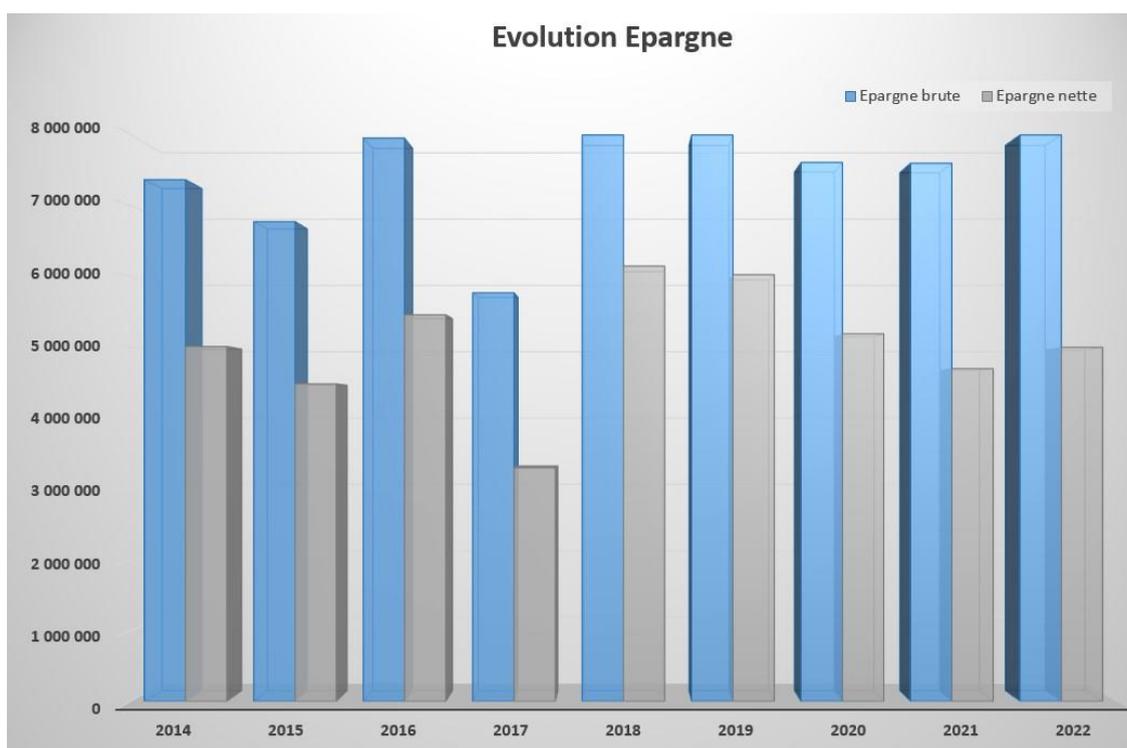


Les équipements très importants réalisés en 2020 ont été financés par un recours modéré à l'emprunt, à hauteur de 4 millions, conformément à nos prévisions du DOB 2020.

L'encours de la dette est maîtrisé sur la période avec une légère augmentation en 2020, il s'élève à 29,4 millions soit exactement la moyenne de la période 2014-2020. Ce niveau d'endettement est bien inférieur à la moyenne des villes comparables.

Ce montant élevé de dépenses a été rendu possible par un autofinancement relativement important malgré la crise Covid qui a affecté nos recettes et par un montant élevé de subventions (3,5 millions d'euros).

VIII - Epargne et capacité d'emprunt



Evolution de l'épargne

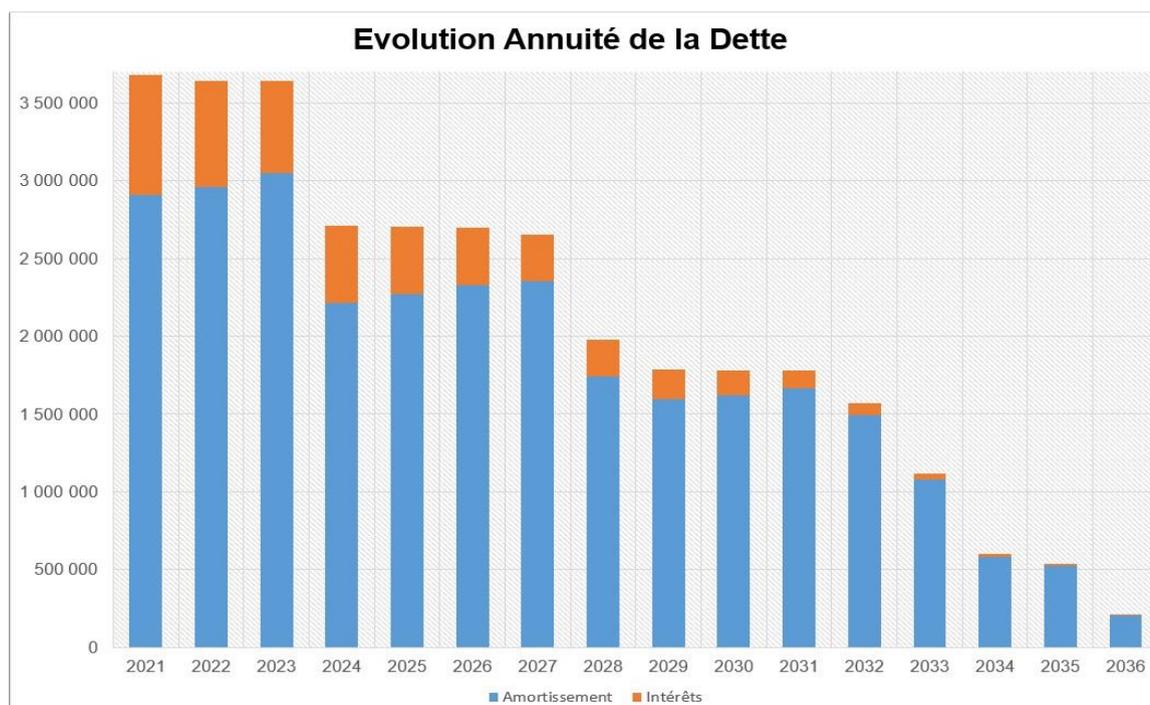
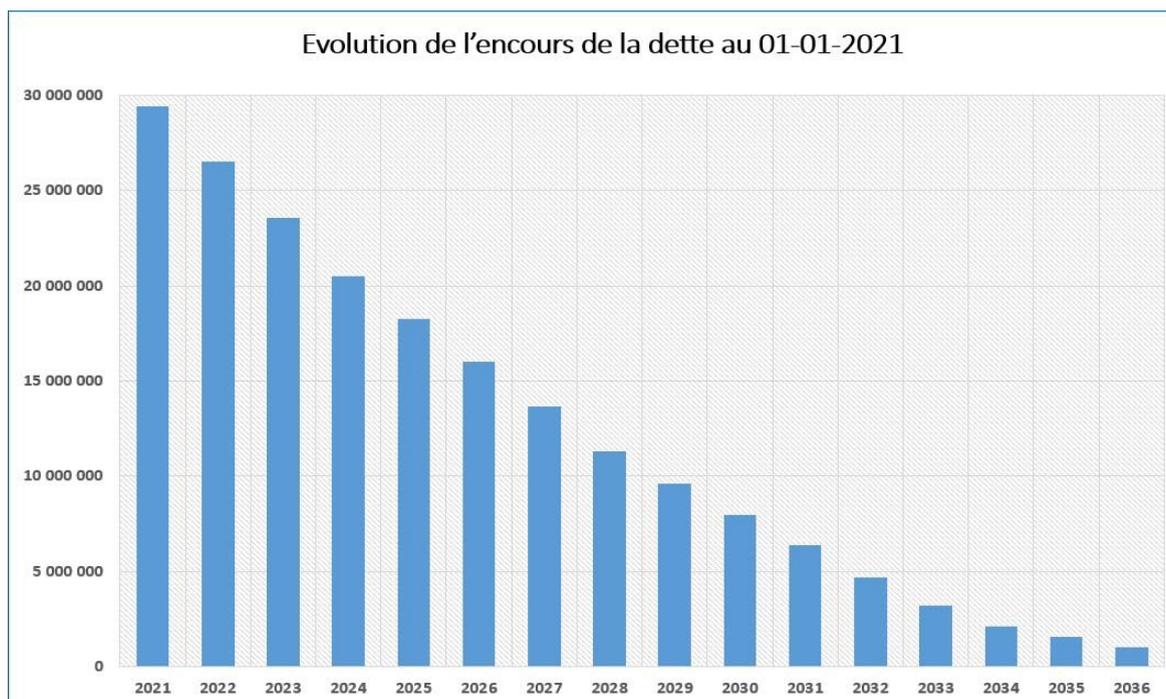
Notre épargne brute atteint 7,6 M€ en 2020 en diminution par rapport à 2019 (8,5 M€) du fait de l'impact de la crise sanitaire sur nos recettes. Ainsi, hors impacts financiers de la crise covid, l'autofinancement 2020 serait légèrement supérieur à celui de 2019.

Cette épargne reste toutefois à un niveau élevé qui nous permet d'assurer le financement d'une part importante des investissements.

La projection 2021 prévoit un niveau d'épargne brute équivalent à celui de 2020 malgré la crise du COVID. Pour 2022, l'épargne brute est orientée à la hausse, les recettes attendues revenant à des niveaux équivalents à ceux d'avant la crise.

L'épargne nette suit la même orientation avec un léger tassement en 2021 s'expliquant par l'augmentation de la part du remboursement en capital de l'annuité de la dette.

Profil d'extinction de la dette et évolution de l'annuité

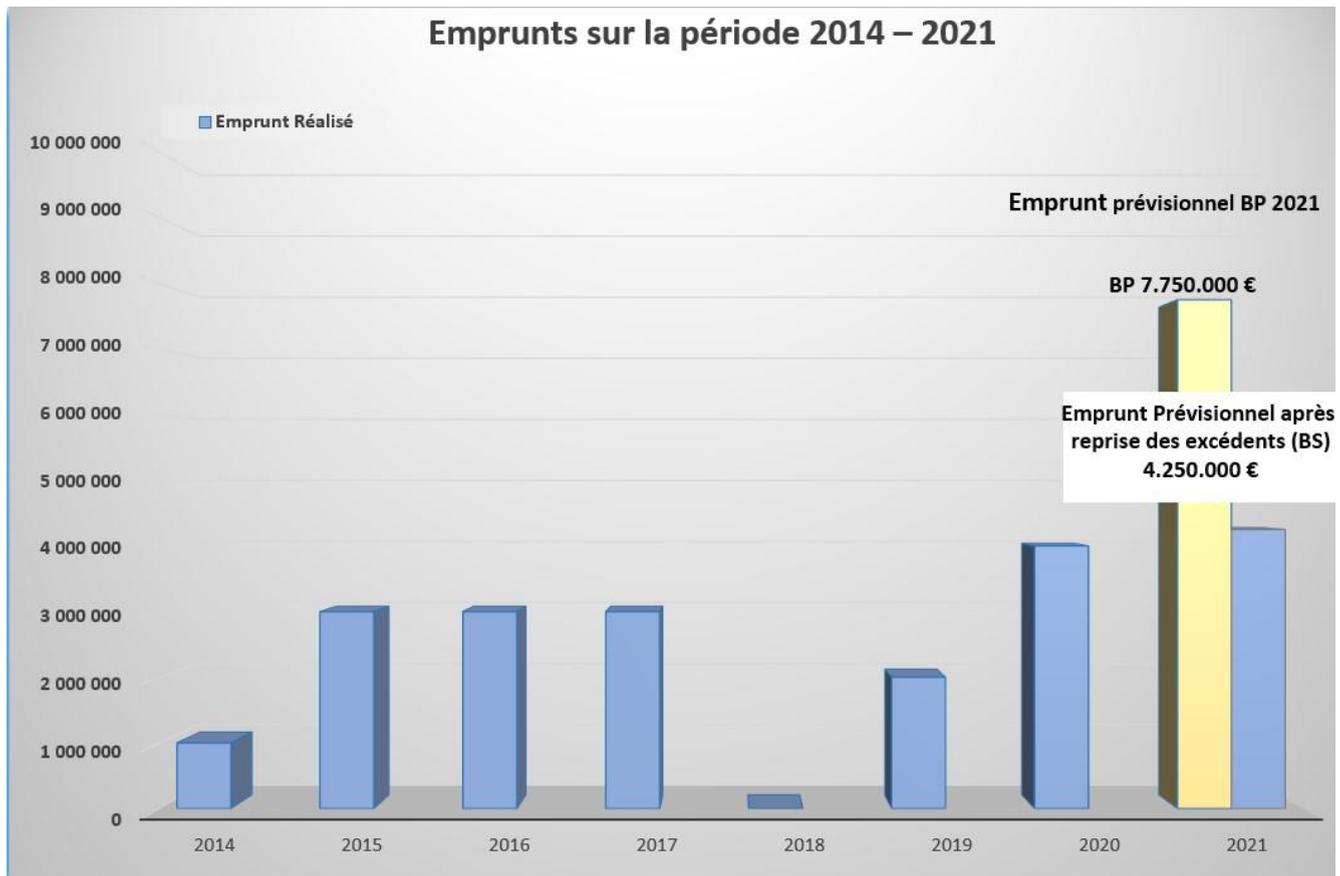


Le profil d'encours de la dette et l'évolution de l'annuité de celle-ci permettent d'envisager un recours plus important à l'emprunt dans les années à venir, grâce à la perspective d'une forte diminution de cette annuité à l'horizon 2024.

En effet, l'annuité de la dette diminuera d'un million par an à partir de 2024, nous permettant de dégager d'importantes marges manœuvre au niveau des possibilités d'emprunt.

A cette structure intéressante de la dette s'ajoute le faible niveau d'endettement de la ville.

IX - Evolution du recours à l'emprunt



Ce graphique illustre le recours très modéré à l'endettement sur la période 2014-2021 qui permet de garantir des capacités d'emprunts importantes pour le futur.

Celui-ci présente, aussi, le montant prévisionnel d'emprunt à inscrire pour l'équilibre du budget 2021 (7.750.000 €), ce montant sera minoré au BS 2021 par la reprise des excédents 2020.

Éléments de prospective financière

Les différents éléments financiers présentés nous permettent d'envisager un niveau d'investissement proche de 20 millions par an sur la période 2021-2025.

Ce niveau d'investissement est rendu possible par un fort niveau d'autofinancement qui s'établirait à environ 8 millions d'euros, par an, sur la période, des possibilités d'emprunts importantes notamment liées à la forte diminution de l'annuité de la dette à l'horizon 2024 (celle-ci diminuant de plus d'un million d'euros).

De plus, le profil d'extinction de la dette combiné au faible niveau d'endettement de la collectivité offre des capacités d'emprunt intéressantes dans un contexte de taux toujours très avantageux.

Ces opportunités s'accompagnent d'une politique volontariste de recherche de subventions pour permettre de financer une partie de nos investissements.

Ainsi, en 2020, les dotations et subventions (FCTVA, taxe d'aménagement, produit des amendes de police, subventions...) ont permis de financer 8 millions d'investissement.

PROSPECTIVE D'INVESTISSEMENT

Dans un contexte marqué par des contraintes financières et réglementaires sans précédent en période de paix, la majorité municipale met en œuvre le programme sur lequel elle a été élue. La maîtrise de l'endettement et la bonne gestion des finances de la ville, soulignée par le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes, permet de garantir la qualité de service public, son équité et son universalité. Elle permet aussi de garantir les possibilités futures d'investissements nécessaires au développement durable et dynamique de notre Ville qui reste l'une des plus inégalitaires de France.

Ce débat d'orientation budgétaire dont la PPI fait partie présente les axes du budget 2021, point de départ de la mise en œuvre des priorités de ce nouveau mandat :

- Une priorité à la transition écologique, fil rouge de ce mandat et impératif qui irrigue l'ensemble des politiques publiques.

- Une priorité à la solidarité dans la lutte contre les inégalités sociales, à commencer par les inégalités scolaires, de revenus et d'accès à la culture.

- Une priorité d'aménagement urbain durable et la garantie d'une qualité de vie en ville.

Prévisions pluriannuelles d'investissement

- Les prévisions pluriannuelles d'investissement représentent une vision prospective et synthétique des investissements.
- Elles traduisent la volonté politique de l'équipe municipale qui porte des investissements importants.
- Elles sont réactualisées tous les ans en fonction des réalisations intervenues au cours des exercices budgétaires et des évolutions des projets.
- Elles sont basées sur un objectif d'investissement d'environ 100 millions sur 5 ans, soit une moyenne de 20 millions €/an.
- Elles représentent un potentiel d'aides à l'investissement important dans le cadre du plan de relance

Une prospective structurée en 2 catégories d'un montant d'environ 100 M€ sur 5 ans.

- **Les grands projets pour un montant évalué à 61,8 M€ (2021-2025)**

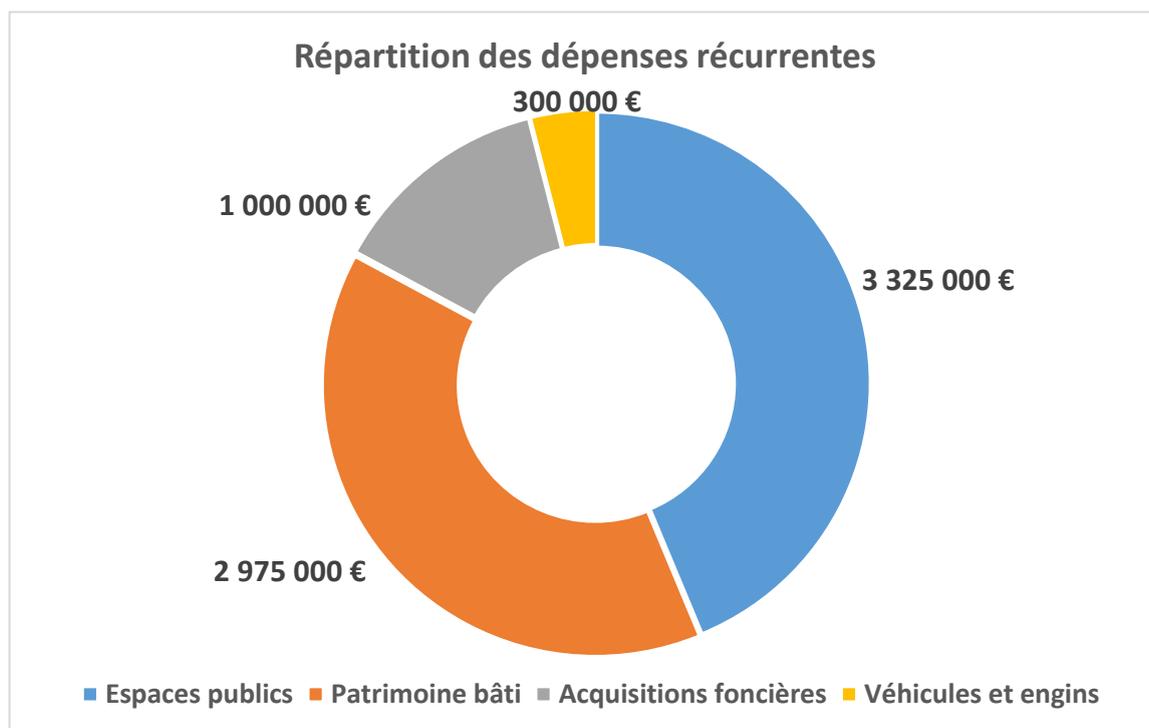
Classés en fonction de leur degré d'avancement

- Travaux en cours
- Etudes en cours

- **Les dépenses récurrentes à hauteur de 7,6 M€/an soit 38 M€ au total**

- Renouvellement voirie, trottoir, parking
- Réseaux et électricité sur les espaces publics
- Sécurisation et aménagements cyclables et modes doux
- Opérations d'amélioration de l'espace public < 500 k€
- Aménagements de parcs, espaces verts, jardins familiaux
- Accessibilité bâtiment
- Opérations de gros entretien et d'amélioration du bâti < 500 k€
- Opérations d'amélioration des équipements < 500 k€
- Acquisitions foncières et portage foncier
- Véhicules et engins
- Etudes diverses tous services
- Subventions d'équipement
- Mobilier et équipements tous service

Les dépenses récurrentes (7,6 M€/an)



Prévisions pluriannuelles d'investissement (2021-2025) – 100 millions d'euros

GRANDS PROJETS - TRAVAUX EN COURS	
Extension École Mermoz	1 900 000 €
Locaux Parcs et Jardins	670 000 €
Extension Château rouge	3 952 550 €
PEM (travaux)	2 143 634 €
Foncier parc Mila Racine	644 000 €
Rue du Vernand (foncier + travaux)	1 060 750 €
Chablais Parc foncier + travaux	1 100 000 €
Aménagement du quartier de Livron	60 000 €

GRANDS PROJETS - ETUDES EN COURS	
École îlot Ferry	15 000 000 €
Ecoquartier Château Rouge	972 000 €
Maison de la santé - aménagement locaux	970 000 €
Passerelle sur l'Arve	2 364 000 €
Maison Nelson Mandela – Rénovation thermique	1 147 500 €
Pôle petite enfance – Rénovation thermique	1 147 500 €
Gymnase des Hutins	1 800 000 €
Locaux Tranquillité Publique	2 500 000 €
Boucles sportives	150 000 €
Aménagement parc Mila Racine	300 000 €
Espace public Gauguin / Ferré ...	700 000 €
Piétonisation	5 600 000 €
Serres urbaines / Agriculture urbaine : terrains + travaux	470 000 €
ZAC Étoile Baud Favre Taponnier, aire de jeux ZAC SO	225 000 €
Stade Jeantet Mise aux normes	1 870 000 €
Villa Tiberghien	500 000 €

GRANDS PROJETS - ETUDES EN COURS	
Cuisine centrale	3 900 000 €
Centre de loisirs + crèche	2 250 000 €
Extension Mermoz : restaurant	800 000 €
Epicerie sociale et restaurant scolaire	2 500 000 €
Local de Romagny rue du 18 aout acquisition	480 000 €
Local Romagny	310 000 €
Cœur de quartier Romagny (plaine de jeux)	500 000 €
Halles Alimentaires	1 000 000 €
Halles Alimentaires extérieurs	500 000 €
Maison des Mémoires	970 000 €
Aménagement parc du Brouaz	1 000 000 €
CTM (études)	300 000 €
Hôtel de ville – rénovation thermique + réagencement (études)	50 000 €
Extension rénovation Ecole Bois Livron (études)	20 000 €

Prévisions pluriannuelles d'investissement (2021-2025)	
Total des Grands Projets	61 827 000 €
Total des dépenses récurrentes	38 000 000 €
Total	99 827 000 €

CONCLUSION

Ce rapport a été rédigé alors que la crise sanitaire est toujours en cours, sans que l'on ne connaisse encore le moment où elle prendra fin. Les effets de cette crise continueront longtemps après la levée des dernières restrictions sanitaires. Sollicitée par une demande grandissante de présence et d'intervention de la puissance publique de la part des habitants, la commune répond avec vigueur et agilité pour traverser cette crise.

Au niveau budgétaire, les recettes de fonctionnement de la commune continueront d'être fortement impactées. Dans ces conditions, la majorité municipale réaffirme les principes qu'elle continuera d'appliquer dans l'élaboration du budget, à savoir :

- la gestion rigoureuse et volontariste des dépenses de fonctionnement
- le maintien à un niveau élevé de l'autofinancement
- le recours modéré à l'emprunt et les capacités d'emprunt supplémentaire dans les années à venir.

La bonne gestion des finances de la ville prépare la sortie de crise sanitaire tout en assurant la mise en œuvre d'investissements importants et nécessaires dans les prochaines années.

Dans ce contexte, marqué par une crise sociale et économique sans précédent, notre volonté politique d'agir toujours plus pour la justice sociale est affirmée.

Les actions municipales qui sont et seront mises en œuvre participeront à la réduction des inégalités si fortes sur notre territoire. Elles répondront, par nos investissements innovants, à la transformation environnementale et durable de notre commune.

Ces actions déclineront nos objectifs politiques :

- Renforcer l'évolution végétale et durable de nos espaces urbains
- Inciter à la solidarité entre les citoyens dans le respect et la dignité
- Favoriser l'accès de tous à l'éducation et à la culture pour assurer l'épanouissement de chacun
- Garantir la tranquillité et le respect de chacun dans l'espace public
- Assurer une qualité de vie partagée au bénéfice de tous

C'est notre capacité d'action budgétaire et financière qui nous permet de faire face aux défis sociétaux et environnementaux qui marquent également notre territoire.